



# COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

**Cinquante-troisième session  
«Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence»**

**Rome (Italie), 20-24 octobre 2025**

**RAPPORT<sup>1</sup>**

## I. QUESTIONS RELATIVES À L'ORGANISATION

1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a tenu sa 53<sup>e</sup> session du 20 au 24 octobre 2025. La session s'est déroulée selon des modalités hybrides, comme convenu par les membres. Étaient présents des délégués de 126 membres du Comité et de 10 États non membres, ainsi que des représentants de:

- 14 institutions et organismes du système des Nations Unies;
- 102 organisations de la société civile<sup>2</sup>;
- 9 organisations internationales de recherche agronomique;
- 3 institutions financières régionales ou internationales;
- 52 associations du secteur privé<sup>3</sup> et fondations philanthropiques privées<sup>4</sup>;
- 64 observateurs.

2. Sept ministres et 5 vice-ministres étaient inscrits<sup>5</sup>. La liste complète des membres, des participants et des observateurs est reproduite dans le document portant la cote CFS 2025/53/Inf.5, à l'adresse:

<https://www.fao.org/cfs/plenary/csa-53/liste-des-documents/fr/>.

<sup>1</sup> Les États-Unis d'Amérique se sont désolidarisés du présent rapport.

<sup>2</sup> La participation d'organisations de la société civile (OSC) a été facilitée par le Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (MSCPA). Ce chiffre comprend 95 OSC regroupées sous l'égide de ce mécanisme.

<sup>3</sup> Ce chiffre comprend 37 entreprises regroupées sous l'égide du Mécanisme du secteur privé (MSP).

<sup>4</sup> Ce chiffre comprend 6 fondations regroupées sous l'égide du Mécanisme des fondations philanthropiques.

<sup>5</sup> Ce chiffre comprend 6 ministres et 4 vice-ministres ayant participé en présentiel.

Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

3. Le présent rapport contient les annexes suivantes: Annexe A – Ordre du jour de la session; annexe B – Composition du Comité; annexe C – Liste des documents; annexe D – Recommandations de politique générale du CSA sur le renforcement des systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de l’urbanisation et de la transformation rurale; annexe E – Examen à mi-parcours du Programme de travail plurianuel du CSA pour 2024-2027; annexe F – Explication de la position du Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (MSCPA); annexe G – Explication de la position du Paraguay; annexe H – Résultats du vote à bulletin secret pour l’élection des deux membres du Bureau du CSA pour la région Europe; annexe I – Résultats du vote à bulletin secret pour l’élection des deux membres du Bureau du CSA pour la région Amérique latine et Caraïbes.

4. Le Comité a été informé que l’Union européenne (UE) participait aux travaux de la session en vertu des paragraphes 8 et 9 de l’article II de l’Acte constitutif de la FAO.

5. M<sup>me</sup> Nosipho Nausca-Jean Jezile, Ambassadrice de l’Afrique du Sud et Présidente du Comité, a déclaré la session ouverte.

6. Le Comité a adopté l’ordre du jour et le calendrier provisoires.

7. Le CSA a nommé un comité de rédaction, présidé par M<sup>me</sup> Lara Lobo (Brésil) et composé des membres suivants: Brésil, Canada, Colombie, Fédération de Russie, Jordanie, Kenya, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord et Thaïlande<sup>6, 7</sup>.

8. Le Comité a approuvé le document CFS 2025/53/2, intitulé *Guide relatif à l’élaboration du rapport final de la 53<sup>e</sup> session du CSA*.

La session a été enregistrée, conformément à ce qui avait été convenu par les membres.

## **II. RENFORCER LA COORDINATION ET LA COLLABORATION – L’ÉTAT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION DANS LE MONDE 2025<sup>8</sup>**

9. Les allocutions d’ouverture ont été prononcées par:

M. António Guterres, Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies (ONU) (par message vidéo); M. Máximo Torero, Économiste en chef de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), au nom de M. Qu Dongyu, Directeur général de la FAO; M. Álvaro Lario, Président du Fonds international de développement agricole (FIDA); M. Carl Skau, Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial (PAM); M. Lok Bahadur Thapa, Président du Conseil économique et social de l’ONU; M<sup>me</sup> Akiko Suwa-Eisenmann, Présidente du Groupe d’experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN); et la Présidente du CSA. Les déclarations et les enregistrements vidéo sont mis à disposition sous la forme de documents d’information du CSA aux adresses suivantes: <https://www.fao.org/cfs/cfs-governance/cfs53/cfs53-documents/fr/> et <https://www.fao.org/cfs/cfs-governance/cfs53/statements/fr/>.

10. M. Máximo Torero a présenté l’édition 2025 du rapport sur *L’État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*.

---

<sup>6</sup> L’Ukraine, l’Union européenne et les 26 États membres de l’Union européenne qui sont membres du Comité se sont désolidarisés de la nomination de la Fédération de Russie comme membre du Comité de rédaction.

<sup>7</sup> La Fédération de Russie s’est désolidarisée de la nomination du Luxembourg comme membre du Comité de rédaction.

<sup>8</sup> L’Argentine et les États-Unis d’Amérique se sont désolidarisés de l’ensemble du texte de la présente section.

11. Une table ronde consacrée aux défis rencontrés par les différentes régions et parties prenantes dans la réalisation de l'ODD 2 s'est tenue et a été animée par M<sup>me</sup> Luz María de Regil, Directrice du Département de la nutrition et de la sécurité sanitaire des aliments à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), avec la participation des intervenants suivants: M. Fredrick L. Matwang'a, Ambassadeur, Représentant permanent du Kenya; M<sup>me</sup> Vani Sarraju Rao, Ambassadrice, Représentante permanente de l'Inde; M<sup>me</sup> Marilyn Giuseppina Di Luca Santaella, Ambassadrice, Représentante permanente de la République bolivarienne du Venezuela; M. Toby Parker, Chargé d'affaires et Représentant permanent suppléant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; M<sup>me</sup> Ibtihal Khreesha, Représentante permanente adjointe de la Jordanie; M<sup>me</sup> Souad Mahmoud, Marche mondiale des femmes, Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (MSCPA); M. Daniel Moss, Codirecteur, Agroecology Fund, Mécanisme des fondations philanthropiques; et M. Ramiro Costa, Économiste en chef, Bourse des céréales de Buenos Aires (Argentine), Mécanisme du secteur privé (MSP).

12. La Présidente du CSA a présenté les conclusions du *Rapport succinct du CSA sur la gouvernance collaborative en vue d'une action concertée pour faire face aux nouvelles crises alimentaires mondiales et transformer de manière durable les systèmes agricoles et alimentaires* (CFS 2025/53/Inf.16).

13. La Présidente du CSA a présenté les résultats du Forum de haut niveau du CSA sur le thème «Lutter contre le changement climatique, l'appauprissement de la biodiversité et la dégradation des terres au moyen du droit à l'alimentation». Les secrétariats des conventions de Rio ont fait des présentations sur les possibilités qui s'offrent aux membres de participer aux processus pertinents des conventions. Ces présentations ont été données par les personnes suivantes: M. Motsomi Maletjane, Chef d'équipe, Unité d'appui pour le Groupe d'expert des pays les moins avancés (LEG) et les plans nationaux d'adaptation (PNA), secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC); M<sup>me</sup> Astrid Schomaker, Secrétaire exécutive, Convention sur la diversité biologique (par message vidéo); et M<sup>me</sup> Yasmine Fouad, Secrétaire exécutive, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) (par message vidéo).

14. Ont été présentées les conclusions des deux séances annexes consacrées au renforcement des partenariats entre le CSA et les initiatives internationales pertinentes dans le but de promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition. Le compte rendu de la première séance annexe, qui avait pour thème «Promouvoir la gouvernance responsable des régimes fonciers: le rôle des Directives volontaires du CSA pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale dans le cadre de la deuxième Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR+20)» a été présenté par M<sup>me</sup> Fernanda Machiaveli, Vice-Ministre du développement agraire et de l'agriculture familiale du Brésil et rapporteuse de cette séance.

15. Le compte rendu de la deuxième séance annexe, qui avait pour thème «Maintenir la sécurité alimentaire et la nutrition au premier rang des priorités mondiales: le rôle du CSA et de ses produits relatifs aux politiques dans le contexte de l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté, du G20 et du G7», a été présenté par M. Paul Gulleik Larsen, Ambassadeur itinérant et Envoyé spécial du Ministère des affaires étrangères de la Norvège et rapporteur de cette séance.

16. Les délégués ont prononcé leur déclaration en qualité de membre, de participant ou d'observateur.

17. Le Comité:

- i. s'est dit profondément préoccupé par le fait qu'entre 638 millions et 720 millions de personnes, soit respectivement 7,8 pour cent et 8,8 pour cent de la population mondiale, ont souffert de la faim en 2024 et que 512 millions de personnes devraient continuer d'en souffrir en 2030;

- ii. a souligné qu'en dépit des quelques améliorations observées récemment en ce qui concerne la prévalence de la sous-alimentation et l'insécurité alimentaire modérée ou grave, les niveaux mondiaux restent supérieurs à ceux enregistrés avant la pandémie de covid-19 et encore très éloignés de la cible 2.1 des ODD<sup>9</sup>;
- iii. a constaté avec préoccupation que, malgré l'amélioration marginale de certains indicateurs mondiaux de nutrition, comme le retard de croissance chez l'enfant, les progrès sont insuffisants dans l'ensemble, en particulier concernant l'émaciation et l'excès pondéral chez l'enfant, qui sont restés globalement stables en 2024;
- iv. a pris acte des conclusions du rapport sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2025*, qui souligne comment, entre autres facteurs, la forte inflation des prix des produits alimentaires dans de nombreux pays a compromis la réalisation des cibles 2.1 et 2.2 des ODD et l'accès à une alimentation saine, surtout pour les populations à faible revenu;
- v. a tenu à rappeler les effets disproportionnés de l'inflation des prix alimentaires sur les femmes, les enfants, les populations rurales et les ménages à faible revenu, ainsi que la nécessité d'avoir des politiques publiques qui protègent les personnes en situation de vulnérabilité et le besoin de réaliser des investissements afin de diminuer la fréquence et la gravité des chocs relatifs aux prix;
- vi. a appelé au resserrement de la collaboration entre le CSA et le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) afin d'améliorer la transparence des marchés, d'étayer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et de favoriser des réponses coordonnées à la volatilité des prix et aux perturbations qui touchent les systèmes alimentaires;
- vii. a pris note et s'est félicité des résultats du Forum de haut niveau sur le thème «Lutter contre le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des terres au moyen du droit à l'alimentation», tels qu'ils sont présentés dans le document CFS 2025/53/Inf.17, et a particulièrement attiré l'attention sur la nécessité de promouvoir des politiques qui se fondent sur des processus participatifs équitables et inclusifs et qui ont une approche synergique de ces défis interdépendants dans l'optique de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate pour tous, tout en soulignant l'importance de l'adoption des produits du CSA relatifs aux politiques au niveau national afin de faciliter la mise en forme de ces politiques et tout en soulignant la nécessité de disposer d'instruments de soutien financier prenant en compte les besoins des acteurs sur le terrain, notamment les petits exploitants agricoles et les agriculteurs familiaux<sup>10</sup>;
- viii.a invité les membres et les participants à faciliter, dans la mesure du possible, l'intégration de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate<sup>11</sup> dans les politiques visant à lutter contre le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des terres, notamment dans le contexte des contributions déterminées au niveau national, des plans nationaux d'adaptation (PNA) et des stratégies et plans d'action

<sup>9</sup> «D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante».

<sup>10</sup> L'Australie a réaffirmé que tous les mécanismes de soutien financier devaient être conçus et mis en œuvre en phase avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

<sup>11</sup> [Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.](#)

- nationaux pour la biodiversité (SPANB), conformément aux priorités, aux circonstances et aux capacités nationales;
- ix. a souligné qu'il était important de maintenir ouverts les flux du commerce d'intrants et de produits alimentaires et agricoles pour éviter les incidences négatives sur la sécurité alimentaire mondiale, tout en empêchant les éléments faussant les échanges commerciaux et les obstacles injustifiés au commerce de ces marchandises;
  - x. a rappelé que, au paragraphe 24 du Pacte pour l'avenir, il était de nouveau demandé instamment aux États de s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des mesures économiques unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies et faisant obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement, tout en prenant note des interventions des membres sur cette question;
  - xi. a demandé aux auteurs du rapport sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2025* de présenter des renseignements supplémentaires sur les efforts à déployer pour lutter contre les causes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition;
  - xii. a pris note de la présentation générale figurant dans le document CFS 2025/53/Inf.18, intitulé *Note de travail du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition pour le Forum de haut niveau du CSA sur le thème «Lutter contre le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des terres au moyen du droit à l'alimentation»*;
  - xiii. s'est félicité des délibérations sur les conventions de Rio et a souligné l'importance de poursuivre les débats sur ces sujets au sein du CSA, conformément à son mandat, notamment par des échanges entre les membres du CSA, son secrétariat et les secrétariats des conventions de Rio;
  - xiv. s'est félicité des deux réunions organisées au titre de l'axe de travail intitulé «Gouvernance collaborative en vue d'une action concertée pour faire face aux nouvelles crises alimentaires mondiales et transformer de manière durable les systèmes agricoles et alimentaires», à savoir le «Dialogue de gouvernance collaborative sur le financement de la sécurité alimentaire et de la nutrition» et le «Dialogue de gouvernance collaborative sur la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées», sachant l'importance de promouvoir un dialogue multipartite en accordant une attention particulière à la voix des pays et des groupes les plus touchés par ces enjeux;
  - xv. a pris note des résultats des deux dialogues qui figurent dans le document CFS 2025/53/Inf.16, intitulé *Rapport succinct du CSA sur la gouvernance collaborative en vue d'une action concertée pour faire face aux nouvelles crises alimentaires mondiales et transformer de manière durable les systèmes agricoles et alimentaires*;
  - xvi. a noté que, selon les estimations de l'édition 2025 du Rapport mondial sur les crises alimentaires, 80 pour cent des personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë vivent dans des contextes de conflit et de crises prolongées. Ainsi, on ne luttera convenablement contre la faim, y compris ses causes profondes, qu'en apportant une solution à ces crises permanentes, notamment à leurs principaux facteurs, qui ont de profondes conséquences sur l'environnement, la santé et l'assainissement et qui conduisent à l'adoption de mécanismes d'adaptation néfastes. Dans ce contexte, toute action doit être conforme au droit humanitaire international et aux obligations en matière de droits humains;
  - xvii. a pris acte du fait que les conflits, le changement climatique, les revers économiques, les restrictions commerciales, la pauvreté, les inégalités, la perte de biodiversité, la dégradation de l'environnement et les pénuries d'eau, entre autres choses, exacerbent

l'insécurité alimentaire. La guerre<sup>12</sup> en Ukraine a aggravé l'insécurité alimentaire et l'instabilité des marchés. S'est félicité du dialogue diplomatique visant à mettre un terme à ce conflit;

xviii. a rappelé que le droit humanitaire international interdit d'utiliser contre les civils la famine comme méthode de guerre et a demandé aux parties à un conflit armé de respecter leurs obligations en matière de protection des biens indispensables à la survie de la population civile, conformément au droit humanitaire international;

xix. a fermement condamné l'utilisation de la nourriture et de l'eau comme armes de guerre dans les zones de conflit. A pris note des conclusions et des recommandations du Comité d'examen de la famine du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) dans le document «Gaza Strip 2025»<sup>13</sup>, qui affirme que la famine à Gaza est d'origine humaine, et a souligné la nécessité urgente de garantir un accès sûr, ininterrompu, suffisant et sans entrave aux biens et services essentiels, notamment à la nourriture, à l'eau, aux fournitures médicales et à l'énergie, pour les civils dans toutes les zones de conflit, y compris dans la bande de Gaza. A également réaffirmé l'importance du rôle de la FAO, du FIDA et du PAM, en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies et partenaires internationaux, dans l'évaluation et le traitement, dans le cadre de leurs mandats respectifs, des effets des conflits/de l'occupation sur la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture, dans les conflits du monde entier, y compris dans le Territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza. S'est félicité de la signature de la Déclaration en faveur d'une paix et d'une prospérité durables et a encouragé l'ensemble des pays à soutenir et à garantir la mise en œuvre de tous les éléments de l'accord relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition<sup>14</sup>;

xx. a rappelé les conclusions et les recommandations du Comité d'examen de la famine de l'IPC sur la bande de Gaza (2025) et appelé l'ensemble des États membres à prendre toutes les mesures appropriées, conformément aux obligations que leur impose le droit humanitaire international, afin de prévenir et de faire cesser les actes qui conduisent à la famine. Cela suppose notamment que l'aide humanitaire puisse être acheminée immédiatement, en toute sécurité et sans entrave dans toutes les zones touchées, en particulier dans la bande de Gaza et dans les autres territoires palestiniens occupés, où la puissance occupante doit lever de toute urgence les restrictions imposées à la circulation de l'aide et permettre à l'Organisation des Nations Unies et aux organisations humanitaires de mener à bien, de manière sûre et efficace, leurs opérations permettant de sauver des vies<sup>15</sup>;

xxi. a rappelé les conclusions qui ont été émises par le Comité d'examen de la famine de l'IPC concernant le Soudan en 2024<sup>16</sup>, a fermement condamné l'utilisation de la nourriture et de l'eau comme armes de guerre dans les zones de conflit et a souligné la nécessité urgente

<sup>12</sup> La Fédération de Russie a rappelé que les conflits et leur caractérisation, laquelle avait des incidences juridiques, ne relevaient pas du mandat de la FAO.

<sup>13</sup> [Famine Review Committee: Gaza Strip 2025](#) (en anglais).

<sup>14</sup> Israël s'est désolidarisé de ce paragraphe et a déclaré que les raisons de sa désolidarisation étaient les suivantes: a) l'attention disproportionnée accordée à Gaza par rapport à d'autres conflits présentant une dimension nutritionnelle; b) le fait que le paragraphe dépassait la portée du CSA et était inclus pour des raisons purement politiques; c) le fait qu'Israël désapprouvait fermement les conclusions et les méthodes du rapport de l'IPC.

<sup>15</sup> Israël s'est désolidarisé de ce paragraphe et a déclaré que la raison de sa désolidarisation était qu'il désapprouvait fermement les conclusions et les méthodes du rapport de l'IPC.

<sup>16</sup> La République du Soudan a fait part de ses réserves quant au présent alinéa, qui a trait aux conclusions et aux recommandations du Comité d'examen de la famine au sujet du rapport de l'IPC. Le Soudan a affirmé que ces conclusions et recommandations avaient été formulées sans que la méthode appropriée ait été suivie en ce qui concernait la collecte et l'analyse d'informations et qu'elles manquaient de crédibilité.

- de garantir un accès sûr, durable, suffisant et sans entrave aux biens et services essentiels, notamment à la nourriture et à l'eau, pour les civils dans tous les États du Darfour, en particulier à El Fasher;
- xxii. a insisté sur l'absence de mécanisme d'alerte précoce et d'intervention rapide destiné à surveiller et à régler les situations qui ont une incidence sur la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate et a demandé au CSA de continuer à se mobiliser sur cette question importante;
- xxiii. a souligné l'importance de la mise en œuvre effective du Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (CSA-CDA) et a demandé à être régulièrement informé des avancées réalisées à cet égard, y compris sur les processus d'obligation de rendre compte;
- xxiv. a pris acte des recommandations faites au Comité afin qu'il prévoie un cadre pour poursuivre les discussions sur la promotion d'une compréhension commune des questions pertinentes liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition, telles que celles du financement et de l'investissement responsable, afin de réunir les acteurs concernés pour le partage des meilleures pratiques, le suivi, l'application du principe de reddition de comptes et la collaboration, ainsi que pour œuvrer en faveur de l'adoption et de l'utilisation des produits du CSA relatifs aux politiques dans l'optique de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate;
- xxv. a reconnu que la sécurité alimentaire et la nutrition étaient essentielles au développement et qu'à ce titre, il convenait de consacrer assez de financements issus de sources publiques comme privées pour que ces objectifs puissent être atteints, et a pris note des références faites par la Présidente, dans sa synthèse des dialogues sur la gouvernance collaborative, au rôle central des politiques publiques, au fait que les niveaux élevés d'endettement posent un problème pour le financement de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte des pays en développement, et à l'invitation à placer les besoins des petits producteurs, des agriculteurs familiaux et des petites et moyennes entreprises (PME) au cœur de la recherche de solutions financières adaptées. S'est réjoui de la tenue, à sa 53<sup>e</sup> session, du «Forum de haut niveau sur le renforcement des investissements et financements responsables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition», qui offre la possibilité de prendre en compte ces éléments et d'autres éléments évoqués lors des dialogues sur la gouvernance collaborative, tout en faisant avancer les discussions sur le sujet;
- xxvi. a déclaré qu'il était nécessaire de poursuivre les discussions sur le rôle du CSA pour ce qui est de faciliter la collaboration en matière de gouvernance des questions de sécurité alimentaire et de nutrition, en tenant compte, comme il conviendrait, de l'Initiative ONU80 du Secrétaire général de l'ONU;
- xxvii. s'est félicité des préparatifs de la deuxième Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR+20) et a encouragé l'ensemble des membres à participer à la manifestation; a souligné l'utilité de la CIRADR+20 pour ce qui est de renforcer l'application et d'optimiser l'assimilation des Directives volontaires du CSA pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, surtout dans le contexte du changement climatique; a encouragé la Colombie, en collaboration avec la FAO, à présenter les résultats de la CIRADR+20 et les recommandations en découlant au Conseil de la FAO, au Comité de l'agriculture, au Comité des forêts et au Comité des pêches, ainsi qu'à la 54<sup>e</sup> session du CSA, en vue d'un examen plus approfondi dans le cadre des processus de la FAO et du CSA, notamment en préparation du Forum de haut niveau intitulé «Promouvoir une gouvernance foncière équitable au service de la sécurité

alimentaire et de la nutrition: examen des progrès accomplis au niveau mondial concernant la réforme agraire et les droits fonciers», qui se tiendra en 2027;

xxviii. a souligné le rôle important des initiatives et des instances internationales, telles que l’Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté, le G20 et le G7, ainsi que l’ONU et le système multilatéral, pour ce qui est de maintenir un élan politique et d’encourager l’action collective en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition; et a souligné combien il importait de veiller à une participation active du CSA dans ces contextes et de promouvoir la collaboration afin de soutenir la transposition des produits du CSA relatifs aux politiques en actions concrètes au niveau national, dans l’optique de favoriser la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

### **III. FORUM DE HAUT NIVEAU SUR LE RENFORCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS RESPONSABLES AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION**

18. Le Forum de haut niveau sur le renforcement des investissements et financements responsables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition (ci-après, «le Forum de haut niveau») s’appuyait sur les résultats issus des manifestations qui ont eu lieu en amont de la session plénière du CSA, en 2025, notamment la 4<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, à Séville (Espagne), y compris son processus préparatoire, et le 2<sup>e</sup> Bilan après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires à Addis-Abeba (Éthiopie), ainsi que le Dialogue du CSA sur la gouvernance collaborative en faveur du financement de la sécurité alimentaire et de la nutrition et les activités liées à des initiatives pertinentes telles que l’Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté. Le Forum a été ouvert par la Présidente du CSA, puis se sont tenues deux tables rondes. Les débats étaient animés par M. Jim Woodhill, Chef de la Global Foresight4Food Initiative (Université d’Oxford).

19. La première table ronde, qui portait sur les résultats obtenus en 2025 en matière d’investissements et de financements responsables en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, les étapes à venir et le rôle du CSA, était composé des personnes suivantes:

- M<sup>me</sup> Akiko Suwa-Eisemann, Présidente du Groupe d’experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN);
- M. Navid Hanif, Sous-Secrétaire général chargé du développement économique, Département des affaires économiques et sociales (DESA) du Secrétariat de l’ONU;
- M<sup>me</sup> Afshan Khan, Sous-Secrétaire générale de l’ONU et Coordonnatrice du Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN).

20. La seconde table ronde portait sur les principaux défis, les solutions et les politiques en faveur d’investissements et de financements responsables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition et était composée de:

- M. Devesh Chaturvedi, Secrétaire à l’agriculture et au bien-être des agriculteurs, Inde;
- M<sup>me</sup> Lucia Albano, Sous-Secrétaire d’État, Ministère de l’économie et des finances (MEF), Italie;
- M<sup>me</sup> Demitu Hambisa Bonsa, Ambassadrice et Représentante permanente, Éthiopie;

- M. Paul Garaycochea, Directeur, Chaînes d'approvisionnement, systèmes agricoles et systèmes alimentaires durables, Ministère fédéral de la coopération économique et du développement (BMZ), République fédérale d'Allemagne;
- M<sup>me</sup> Federica Diamanti, Vice-Présidente adjointe chargée des relations extérieures, FIDA;
- M. Domenico Nardelli, Trésorier, Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures;
- M. Rajesh Singh, Directeur chargé des achats et de la durabilité, Africa Improved Foods (Holding) B.V., et représentant du MSP;
- M. Afantchawo Koudasse, Président du collège de la jeunesse du Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), et représentant du MSCPA.

21. Le Comité:

- a) s'est félicité du Forum de haut niveau, qui a permis de rassembler un large éventail de parties prenantes afin d'examiner les défis et les possibilités liés à la mobilisation de ressources financières suffisantes et adéquates<sup>17</sup> aux fins de la réalisation des objectifs relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition, de proposer des solutions et de favoriser la collaboration en vue d'améliorer et d'accroître les investissements responsables visant la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;
- b) a pris note de la présentation générale figurant dans le document CFS 2025/53/Inf.20, intitulé *Note de travail du HLPE-FSN sur le renforcement des investissements et financements responsables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition*;
- c) a pris note de la présentation des résultats issus du Dialogue du CSA sur la gouvernance collaborative en faveur du financement de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de la 4<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, qui s'est tenue à Séville (Espagne), ainsi que du 2<sup>e</sup> Bilan après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui a eu lieu à Addis-Abeba (Éthiopie), et a souligné l'importance de donner suite à ces résultats en vue de mettre en œuvre les mesures convenues;
- d) a souligné le rôle joué par le secteur public dans le financement de la sécurité alimentaire et de la nutrition, notamment par la réaffectation des dépenses nationales, la création d'environnements favorables à la promotion d'investissements responsables et l'amélioration de l'accès au financement, ainsi que l'alignement des politiques de financement public sur les objectifs de développement durable, en particulier les objectifs de politique liés au développement social, environnemental et économique;
- e) a encouragé le secteur privé à investir de manière responsable dans les systèmes agroalimentaires, notamment dans les pays en développement, en adoptant une approche

<sup>17</sup> Mesurer le déficit de financement dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition est un exercice complexe qui se heurte à des défis de nature et d'ampleur diverses. On ne peut proposer qu'une estimation du déficit de financement lié à la sécurité alimentaire et à la nutrition, sachant que celle-ci variera en fonction: i) de la portée des objectifs; ii) de l'entité qui évalue le déficit; iii) de l'évaluation nationale, régionale ou internationale; iv) des méthodes utilisées; et v) du coût des interventions chiffrées, qui peuvent aller d'éviter ou réduire la faim existante jusqu'à permettre aux systèmes alimentaires d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous, aujourd'hui et demain. La *Note de travail du HLPE-FSN sur le renforcement des investissements et financements responsables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition* (CFS 2025/53/Inf.20) indique que, dans les études publiées, les estimations relatives au déficit de financement de la sécurité alimentaire et de la nutrition oscillent entre 7 milliards et 1 338 milliards d'USD par an.

stratégique à long terme, et a insisté sur la nécessité de mettre en place un environnement politique propice aux investissements responsables du secteur privé dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, ainsi que sur le rôle que les investissements publics pouvaient jouer pour ce qui est de promouvoir des investissements privés responsables et d'en réduire les risques;

- f) a encouragé un financement efficace, innovant, durable et conforme aux politiques et programmes et aux cadres réglementaires nationaux, notamment pour les pays en développement, le but étant d'encourager les investissements dans les systèmes alimentaires et de soutenir la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate;
- g) a souligné l'importance cruciale de la mobilisation de ressources en faveur d'investissements responsables et de l'accès à ces ressources pour les acteurs des systèmes alimentaires, en particulier les petits producteurs, les agriculteurs familiaux et les petites et moyennes entreprises, notamment au moyen du secteur privé, à la lumière des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition, et a insisté sur la nécessité de les soutenir au moyen de ressources et de politiques publiques propices qui garantissent des prix équitables pour leurs produits et l'accès au crédit à des taux raisonnables;
- h) a souligné que les banques multilatérales de développement contribuaient à favoriser la collaboration entre les différentes parties prenantes, à promouvoir l'accès au financement, à mettre au point des mécanismes de financement novateurs et efficaces et à soutenir les partenariats public-privé, tout en respectant et en soutenant la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate;
- i) a encouragé toutes les parties prenantes à utiliser les produits pertinents du CSA relatifs aux politiques, notamment les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et les recommandations de politique générale du CSA sur l'investissement dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, car ils permettent de créer des environnements propices à des investissements responsables dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition et de promouvoir l'accès aux ressources financières et la mobilisation de celles-ci, dans l'optique de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate;
- j) a invité la FAO à organiser une réunion d'information technique à l'intention des membres sur l'outil d'optimisation des politiques (PolOptT) et l'aide stratégique que celui-ci pouvait apporter aux membres en matière de financement de systèmes alimentaires durables;
- k) a réaffirmé la nécessité d'aider les pays en développement à parvenir à un endettement supportable à long terme, grâce à des politiques coordonnées visant à favoriser le financement, l'allégement, la restructuration et une gestion saine de la dette, selon le cas, afin d'éradiquer la faim et de garantir la sécurité alimentaire et la nutrition;
- l) a pris note des commentaires suivants, formulés en séance plénière:
  - i. les délégations ont pris acte des problèmes rencontrés actuellement et ont proposé des solutions envisageables. Plusieurs interventions ont mis en avant le rôle des petits producteurs et la nécessité de réformer l'architecture internationale de la dette, ainsi que le rôle de l'innovation, de la technologie et des approches fondées sur des données s'agissant d'accroître l'impact et la transparence des financements au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
  - ii. il a été admis que le CSA était une plateforme essentielle pour encourager le dialogue, échanger des bonnes pratiques et coordonner les actions entre les parties prenantes en

vue de renforcer les investissements et les financements responsables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

#### **IV. PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION LE LONG DU CONTINUUM RURAL-URBAIN: ADOPTION ET APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU CSA SUR LE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES URBAINS ET PÉRIURBAINS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION DANS LE CONTEXTE DE L'URBANISATION ET DE LA TRANSFORMATION RURALE<sup>18</sup>**

22. Le Comité a examiné le document CFS 2025/53/5, intitulé «Recommandations de politique générale du CSA sur le renforcement des systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale» (ci-après «les recommandations de politique générale»), tel que présenté par M. Jujjavarapu Balaji, Représentant permanent suppléant de l'Inde et Rapporteur du processus de convergence des politiques.

23. Le Comité:

- a) a adopté le document CFS 2025/53/5, intitulé «Recommandations de politique générale du CSA sur le renforcement des systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale», qui constituera un cadre d'orientation mondial axé sur l'action, à caractère volontaire et non contraignant, convenu au niveau intergouvernemental, à l'appui des efforts déployés par les pays pour améliorer les politiques et les mesures en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;
- b) a exprimé sa profonde gratitude au Rapporteur pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux, et salué le travail accompli par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition pour l'élaboration de son rapport intitulé *Renforcement des systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale*;
- c) s'est félicité de l'allocution liminaire prononcée par M<sup>me</sup> Anna Scavuzzo, Vice-Maire de Milan (Italie) (Pacte de Milan sur les politiques alimentaires en milieu urbain), et a appelé les parties prenantes du CSA à soutenir et à promouvoir la diffusion, l'utilisation et l'application de ces recommandations, à tous les niveaux au sein de leurs groupes d'intérêt et en collaboration avec les autres initiatives et plateformes concernées, conformément aux recommandations figurant dans le *Plan d'action visant à renforcer l'utilisation des produits du CSA relatifs aux politiques* (CFS 2024/52/5);
- d) a encouragé toutes les parties prenantes à faire part de leurs engagements et à consigner les enseignements tirés de l'application des recommandations de politique générale et à lui faire part des progrès accomplis et des expériences acquises à cet égard, afin qu'il évalue régulièrement la pertinence, l'efficacité et l'impact des recommandations, conformément à ses pratiques de suivi habituelles, qui sont fondées sur les principes de participation, de transparence et de responsabilité;

---

<sup>18</sup> L'Argentine et les États-Unis d'Amérique se sont désolidarisés de l'adoption du document intitulé «Recommandations de politique générale du CSA sur le renforcement des systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale».

- e) a recommandé à la FAO, au Fonds international de développement agricole (FIDA) et au Programme alimentaire mondial (PAM), en collaboration avec les autres organisations internationales concernées, de continuer à aider les membres à renforcer leurs capacités en vue d'appliquer les recommandations de politique générale, en tenant compte des liens de plus en plus nombreux qui se tissent entre zones urbaines, zones périurbaines et zones rurales, afin qu'elles servent de fondement à l'élaboration de politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition qui traduisent les réalités complexes de ces communautés interdépendantes;
- f) a décidé de transmettre les recommandations de politique générale aux organes directeurs de la FAO, du PAM et du FIDA, afin que ceux-ci poursuivent leur réflexion quant à la manière de les mettre en œuvre et d'appuyer leur utilisation au niveau national, conformément à la demande des pays et en vertu du paragraphe 17 de l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation (FAO) et du paragraphe 1 de l'article X du Règlement intérieur du CSA, et conformément au paragraphe 22 du document relatif à la réforme du CSA;
- g) a décidé de demander à l'Assemblée générale des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, d'encourager une large diffusion des recommandations de politique générale auprès de tous les organismes et institutions compétents des Nations Unies, conformément au paragraphe 15 de l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation (FAO), au paragraphe 4 de l'article X du Règlement intérieur du CSA et au paragraphe 21 du document relatif à la réforme du CSA;
- h) est convenu d'incorporer les recommandations de politique générale dans le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

## **V. CRÉER DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES RÉSILIENTS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION**

24. La Présidente du Comité directeur du HLPE-FSN a présenté le document CFS 2025/53/Inf.21, intitulé *Rapport du HLPE-FSN (2025) sur la création de systèmes alimentaires résilients*. M<sup>me</sup> Alison Blay-Palmer, responsable de l'équipe de projet du HLPE-FSN, a présenté les principales conclusions et recommandations formulées dans le rapport.

25. Le Comité:

- i. a pris note avec satisfaction du travail accompli par le HLPE-FSN aux fins de l'élaboration du rapport sur la création de systèmes alimentaires résilients et des présentations faites par M<sup>me</sup> Akiko Suwa-Eisenmann et M<sup>me</sup> Alison Blay-Palmer sur les éléments les plus pertinents du rapport en ce qui concerne les politiques;
- ii. a rappelé les dispositions contenues dans la section A.2.3 (Création de systèmes alimentaires résilients) des sections thématiques et à évolution continue de la version actualisée du Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2024-2027 (CFS 2025/53/9);
- iii. a reconnu l'importance de la mise en place d'un processus inclusif et ouvert à toutes les parties prenantes intéressées en vue de la préparation d'un ensemble convenu de recommandations qui sera présenté au Comité pour adoption à sa 54<sup>e</sup> session, en octobre 2026;
- iv. s'est félicité de la nomination de M<sup>me</sup> Jhenifer Mojica Flórez, Ambassadrice et Représentante permanente de la Colombie, aux fonctions de rapporteur du processus de convergence des politiques;;

v. a pris note des observations complémentaires suivantes:

- cet axe de travail revêt un intérêt particulier dans le contexte des inégalités et des vulnérabilités différenciées qui existent au sein des systèmes agricoles et alimentaires mondiaux;
- il est urgent de renforcer la résilience des systèmes alimentaires face aussi bien aux chocs à court terme qu'aux perturbations à long terme, dans la mesure où ces phénomènes ont des répercussions différentes sur les personnes, les communautés, les écosystèmes et les pays;
- il est nécessaire d'adopter une approche globale pour transformer les systèmes alimentaires de manière inclusive, juste et durable. Cela suppose de mettre en œuvre des stratégies prospectives qui permettent de remédier aux problèmes structurels sous-jacents des systèmes agricoles et alimentaires mondiaux, plutôt que de chercher simplement à atténuer les risques;
- il importe de s'appuyer sur tous les produits relatifs aux politiques et axes de travail du CSA qui s'avèrent pertinents pour faciliter l'élaboration de recommandations relatives à la création de systèmes alimentaires résilients au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

## **VI. RENFORCER L'IMPACT DES PRODUITS DU CSA RELATIFS AUX POLITIQUES**

26. Le Comité:

- a) s'est félicité de la séance consacrée au thème «Renforcement de l'impact des produits du CSA relatifs aux politiques», qui a permis d'examiner les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et les moyens d'améliorer l'utilisation des produits du CSA relatifs aux politiques à tous les niveaux, en vue d'éclairer les futures stratégies relatives à leur assimilation;
- b) a salué les interventions des experts suivants:
  - M. Stefanos Fotiou, Directeur du Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, FAO;
  - M. Benjamin Davis, Directeur de la Division de la transformation rurale inclusive et de l'égalité des genres, FAO;
  - M<sup>me</sup> Elisabetta Gotor, Chercheuse principale, Alliance Bioversity-CIAT;
  - M<sup>me</sup> Siti Rozaimeryanti Dato Haji Abdul Rahman, Secrétaire générale de l'Assemblée interparlementaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (message vidéo);
- c) a réitéré l'appel lancé aux membres du CSA et à toutes ses parties prenantes concernées, notamment le MSCPA, à prendre des mesures concrètes visant à mettre en œuvre les recommandations formulées dans le Plan d'action visant à renforcer l'utilisation des produits du CSA relatifs aux politiques (CFS 2024/52/5) et à assurer le suivi des activités menées, ainsi qu'à participer à la mobilisation de ressources destinées aux activités relatives à l'assimilation des produits du CSA;

- d) a souligné combien il importait de renforcer les liens et de déterminer les synergies possibles avec les parties prenantes concernées, notamment l’Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté, le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires ainsi que les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, et a invité lesdites parties à œuvrer davantage en faveur de l’intégration des produits du CSA relatifs aux politiques dans la législation, les programmes techniques et les cadres de politique générale;
- e) a pris acte du travail accompli par nombre de parties prenantes pour promouvoir l’utilisation des produits du CSA relatifs aux politiques à tous les niveaux et a notamment souligné la référence faite, dans le rapport de la 140<sup>e</sup> session du Comité du Programme de la FAO (CL 177/9) tenue en mars 2025, tel qu’approuvé par le Conseil de la FAO à sa 177<sup>e</sup> session, s’agissant de l’importance du CSA et de tous ses produits relatifs aux politiques pour la réalisation du Cadre stratégique de la FAO, ainsi que l’appel à intégrer ces produits dans les travaux de la FAO.

## VII. ORIENTATION STRATÉGIQUE DU CSA À L'HORIZON 2030

### 27. Le Comité:

- a) a approuvé le document intitulé «Examen à mi-parcours du Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2024-2027 – Projet de décision» (CFS 2025/53/9), tel que présenté par M<sup>me</sup> Erma Rheindrayani, Représentante permanente suppléante de l’Indonésie et Rapporteuse du processus d’examen à mi-parcours du Programme de travail pluriannuel;
- b) a noté que l’exécution complète du Programme de travail pluriannuel 2024-2027 serait conditionnée par la mobilisation de ressources humaines et financières suffisantes, compte tenu d’une charge de travail supportable, conformément au document publié sous la cote CFS 2018/45/3;
- c) a vivement encouragé les trois organismes ayant leur siège à Rome à honorer l’accord verbal par lequel ils ont accepté de partager équitablement les coûts afférents au budget du secrétariat du CSA, sous la forme de contributions en espèces ou en nature, afin de matérialiser le fait qu’ils prennent en charge conjointement le CSA et ont un engagement commun à son égard, dans le cadre d’une collaboration efficace entre eux;
- d) s’est félicité de l’actualisation de la Stratégie de communication du CSA (CFS 2025/53/Inf.25), qui vise à donner plus de visibilité au CSA en sa qualité de principale plateforme intergouvernementale internationale et inclusive pour les politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;
- e) s’est félicité de l’actualisation de la Stratégie de mobilisation de ressources du CSA (CFS 2025/53/Inf.26), qui vise à diversifier et à augmenter les financements en faisant en sorte que ceux-ci proviennent d’un plus large éventail de sources tout en valorisant les contributions volontaires sans affectation particulière, afin de préserver la neutralité et l’indépendance du CSA;
- f) a encouragé toutes les parties prenantes à se pencher sur la manière dont elles pourraient contribuer aussi bien aux efforts de communication qu’aux efforts de mobilisation de ressources afin de veiller à ce que le travail du CSA reste fiable, largement représentatif et adapté aux besoins aux niveaux mondial, régional et national;
- g) a mis en avant l’application des mesures de protection des organismes ayant leur siège à Rome contre d’éventuels conflits d’intérêts concernant le financement du CSA.

## **VIII. MANIFESTATION THÉMATIQUE MONDIALE SUR LES CONFLITS ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION – FAIRE PROGRESSER L'ASSIMILATION DU CADRE D'ACTION DU CSA POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION LORS DES CRISES PROLONGÉES**

28. La manifestation thématique mondiale sur les conflits et la sécurité alimentaire et la nutrition visait à dresser un bilan de l'assimilation du Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (ci-après, le «Cadre d'action»), adopté en 2015, et à faire progresser celle-ci. Cette manifestation marquait en effet le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption du Cadre d'action.

29. La table ronde a été animée par M. Conor Elliot, fonctionnaire principal chargé des activités d'urgence et du relèvement et chef de l'équipe du Réseau mondial contre les crises alimentaires (FAO), la présentation principale ayant été assurée par M<sup>me</sup> Edith Heines, Directrice de la Division des programmes, des politiques et des orientations du PAM.

30. La table ronde était composée de:

*Premier segment*

- M. Vernet Joseph, Ministre de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (Haïti);
- M. Salem Abdullah Al-Socatri, Ministre de l'agriculture, de l'irrigation et de la richesse halieutique (Yémen);
- M. Moustapha Awil Djama, Directeur du Département de la santé familiale (Somalie);
- M. Michael Fakhri, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation.

*Deuxième segment*

- M<sup>me</sup> Rasha Omar, Directrice de pays pour Djibouti, la Somalie et le Soudan; Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe (FIDA) (en ligne);
- M. Jose Lopez, Directeur mondial, Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC-FAO);
- M. Giap Minh Bui, Spécialiste principal des ressources naturelles et de l'agriculture, Banque asiatique de développement (en ligne);
- M<sup>me</sup> Azra Sayeed, Directrice exécutive de l'organisation Roots for equity et représentante du Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones;
- M. Rajesh Singh, Directeur, Achats et durabilité, Africa Improved Foods (Holding) B.V., représentant du Mécanisme du secteur privé;
- M<sup>me</sup> Nana Yohari, Jeune Leader pour la République démocratique du Congo, Mouvement pour le renforcement de la nutrition (message vidéo).

31. Le Comité:

- a) s'est félicité de la manifestation thématique mondiale de la 53<sup>e</sup> session du CSA, qui a permis de faire le point sur l'assimilation du Cadre d'action et de la faire progresser, et a constitué une occasion utile d'échanger des données d'expérience et des bonnes pratiques concernant l'utilisation et l'application du Cadre d'action à tous les niveaux;
- b) a pris note de la présentation figurant dans le document CFS 2025/53/Inf.27, intitulé «Suivi de l'utilisation et de l'application du Cadre d'action du CSA pour la sécurité

alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées – analyse par le secrétariat des contributions reçues à l'appui de la manifestation thématique mondiale»;

- c) a estimé que les situations de crises prolongées exigeaient une attention particulière et que les mesures adaptées à ce type de contextes étaient différentes de celles requises dans des situations de crise de courte durée ou dans les contextes de développement hors crises;
- d) a réaffirmé que l'objectif général du Cadre d'action était d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des populations touchées ou menacées par des crises prolongées en traitant les causes sous-jacentes, ce qui contribuait à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et a tenu compte des résultats du «Dialogue de gouvernance collaborative sur la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées» du CSA, qui a eu lieu le 24 juillet 2025;
- e) a constaté que les principes énoncés dans le Cadre d'action demeurent pertinents et soulignent en outre que les obligations relatives aux droits humains et le droit international humanitaire doivent être respectés en toutes circonstances;
- f) s'est dit profondément préoccupé par la multiplication des crises prolongées, par l'utilisation de la nourriture comme arme de guerre et par les violations systématiques des principes fondamentaux du Cadre d'action, et a demandé instamment que ceux-ci soient respectés;
- g) a recommandé aux pays et à toutes les parties prenantes concernées de déployer des efforts supplémentaires pour promouvoir une mise en œuvre bien plus étendue du Cadre d'action, notamment au niveau national;
- h) a pris note des observations suivantes, formulées en séance plénière:
  - i. l'importance de promouvoir des politiques et des mesures cohérentes et bien coordonnées dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits humains pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition et renforcer la résilience lors des crises prolongées, conformément aux principes énoncés dans le Cadre d'action, en s'appuyant sur la participation et la coordination de multiples acteurs à tous les niveaux;
  - ii. la nécessité de diffuser et de faire mieux connaître le Cadre d'action et d'en encourager la mise en pratique en vue de lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans les contextes de crises prolongées;
  - iii. la nécessité d'un appui technique et de ressources financières adéquates en vue de renforcer la résilience et les capacités dans l'objectif d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées.

## **IX. SUSCITER UN ÉLAN ET DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA NUTRITION – ACCÉLÉRER LES EFFORTS MENÉS À L'HORIZON 2030 ET AU-DELÀ**

### 32. Le Comité:

- a) s'est félicité de la présentation faite par le secrétariat mixte FAO/OMS de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), laquelle a été prolongée jusqu'en 2030, ainsi que des consultations informelles qu'il est prévu de tenir en vue de recueillir les contributions de diverses parties prenantes, de créer une dynamique, de

- renforcer l’engagement politique et de stimuler l’action menée à l’échelle mondiale pour améliorer les résultats en matière de nutrition à l’horizon 2030 et au-delà;
- b) a réservé un accueil favorable aux exposés présentés par M. Tanguy Stehelin, Ambassadeur et Représentant permanent de la France, et M<sup>me</sup> Joanna Francis, Conseillère principale en nutrition au sein du Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord;
  - c) s’est dit très préoccupé par le fait que, malgré les progrès notables accomplis dans de nombreux pays en matière de renforcement des politiques nutritionnelles et d’amélioration de la santé et de la nutrition, des problèmes persistent dans le domaine de la nutrition à l’échelle mondiale;
  - d) a souligné la portée des engagements pris par les pays lors du Sommet Nutrition pour la croissance, qui s’est tenu à Paris (France) en 2025 et qui a débouché sur l’annonce de plus de 400 engagements et d’investissements d’un montant de près de 28 milliards d’USD pour atteindre les cibles liées à l’alimentation et à la nutrition, et a dit attendre avec intérêt leur pleine mise en œuvre;
  - e) a réaffirmé le rôle essentiel du CSA pour ce qui est de promouvoir la cohérence des politiques et d’éviter la fragmentation des efforts entre les multiples initiatives internationales visant à lutter contre la faim, l’insécurité alimentaire et toutes les formes de malnutrition, et a appelé les parties prenantes concernées à encourager l’utilisation des Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition afin d’aider les pays à élaborer des politiques, des lois, des programmes et des plans d’investissement nationaux multisectoriels qui permettent de promouvoir une alimentation saine au moyen de systèmes alimentaires durables;
  - f) s’est déclaré profondément préoccupé par la détérioration de la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition en Haïti, conséquence de la convergence de crises qui limitent l’accès à une alimentation adéquate et aux services essentiels; a pris note des efforts déployés par le gouvernement, avec l’appui de la FAO, du PAM, du FIDA et d’autres partenaires, pour renforcer les systèmes alimentaires et accroître la résilience de la population; et a insisté sur la nécessité de renforcer l’appui technique, financier et institutionnel pour favoriser la réalisation des priorités nationales visant à améliorer la nutrition, à soutenir le redressement du secteur agricole et à promouvoir le développement durable.

## X. AUTRES QUESTIONS

### A. Dispositions relatives à la 54<sup>e</sup> session du CSA

33. Le Comité a recommandé que sa 54<sup>e</sup> session se tienne du 19 au 23 octobre 2026, au siège de la FAO, à Rome, comme indiqué dans le calendrier provisoire 2025-2026 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales. Les dates exactes seront fixées par le Directeur général, en consultation avec le Président du Comité.

### B. Élection du président, des membres du Bureau et des suppléants

34. Le Comité a élu M. Anas A. Al-Nabulsi, doyen de la faculté d’agriculture et professeur de microbiologie alimentaire et de sécurité sanitaire des aliments, Jordan University of Science and Technology (Jordanie), à la présidence du CSA.

35. Le Comité a élu par acclamation les membres ci-après du Bureau et leurs suppléants:

i. Membres:

- Afrique: Afrique du Sud et République-Unie de Tanzanie;
- Asie: Chine et Inde;
- Proche-Orient: Arabie saoudite et Égypte;
- Amérique du Nord: États-Unis d'Amérique;
- Pacifique Sud-Ouest: Nouvelle-Zélande.

ii. Suppléants:

- Afrique: Tunisie et Zambie;
- Asie: Indonésie et Thaïlande;
- Europe: Roumanie et Suisse;
- Amérique latine et Caraïbes: Panama et République dominicaine;
- Proche-Orient: Jordanie et Koweït;
- Amérique du Nord: Canada;
- Pacifique Sud-Ouest: Australie.

36. Le Comité a élu au scrutin secret les membres du Bureau ci-après:

- Europe: Bulgarie et France<sup>19</sup>;
- Amérique latine et Caraïbes: Brésil et Colombie<sup>20</sup>.

### C. Adoption du rapport final

37. Le présent rapport a été adopté le 24 octobre 2025.

---

<sup>19</sup> Les résultats du vote figurent à l'annexe H.

<sup>20</sup> Les résultats du vote figurent à l'annexe I.

## ANNEXE A – ORDRE DU JOUR DE LA SESSION

### Présentation générale de la 53<sup>e</sup> session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

La session s'ouvrira sur les déclarations liminaires de représentants de haut rang d'organismes des Nations Unies. Elle se poursuivra par la présentation de l'édition 2025 du rapport sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, par une table-ronde mettant en avant les perspectives régionales, par la présentation du rapport succinct du CSA sur la gouvernance collaborative, ainsi que par la présentation des résultats du Forum de haut niveau du CSA sur le climat, la biodiversité et le droit à l'alimentation. Deux séances annexes seront organisées à l'heure du déjeuner dans le but de favoriser des dialogues de vive voix sur les partenariats actuels et potentiels entre le CSA et les initiatives internationales pertinentes, ainsi que sur les moyens de tirer le meilleur parti de la plateforme multipartite du CSA et de ses produits relatifs aux politiques fondés sur des éléments concrets afin de promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition. Ces séances ne sont pas inscrites à l'ordre du jour provisoire de la 53<sup>e</sup> session du CSA mais leurs conclusions seront présentées en séance plénière par les rapporteurs qui auront été désignés parmi les membres du CSA. Les séances permettront des échanges de vues directs et traiteront des thèmes suivants:

- Séance 1: Promouvoir la gouvernance responsable des régimes fonciers: le rôle des Directives volontaires du CSA pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale dans le cadre de la deuxième Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR +20);
- Séance 2: Maintenir la sécurité alimentaire et la nutrition au premier rang des priorités mondiales: le rôle du CSA et de ses produits relatifs aux politiques dans le contexte de l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté, du G20 et du G7.

Ces deux séances seront animées et coorganisées par des parties prenantes différentes.

Pendant sa 53<sup>e</sup> session, le Comité devrait approuver ses recommandations de politique générale sur le renforcement des systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale, ainsi que l'examen à mi-parcours du Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2024-2027.

Un forum de haut niveau consacré aux investissements et aux financements responsables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition sera organisé pendant la session plénière. Une autre séance permettra de se pencher et d'échanger des points de vue sur le rapport rédigé par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN) au sujet de la création de systèmes alimentaires résilients.

En outre, la session plénière sera l'occasion d'un débat sur l'examen des progrès accomplis, des difficultés rencontrées et des moyens de faire utiliser davantage les produits du CSA relatifs aux politiques. Elle accueillera également une séance destinée à faire le point sur le suivi de l'utilisation et de l'application du Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées.

Enfin, le Comité élira le nouveau président du CSA, les membres du Bureau et leurs suppléants.

## **Temps de parole et participation de haut niveau**

Les réunions plénières du CSA sont l'occasion d'un dialogue et d'échanges constructifs entre les parties prenantes et offrent notamment aux chefs de délégation la possibilité de prononcer leur déclaration officielle lors de la séance plénière d'ouverture ou, s'ils le préfèrent, de la présenter par écrit. Les délégués sont priés de faire des interventions succinctes (trois minutes au maximum, à l'exception des déclarations prononcées par un ministre, par le chef d'un groupe ou au nom d'un groupe régional, lesquelles peuvent durer jusqu'à cinq minutes) et en rapport avec le point examiné. Il n'est pas prévu que de longues déclarations formelles soient prononcées, mais les présentations dont la longueur dépasse les délais impartis peuvent être transmises par voie électronique au secrétariat du CSA, qui les mettra à disposition sur son site web public. Un système de feux de signalisation aidera les délégués à gérer le temps qui leur est attribué. Il est demandé à tous les délégués d'envoyer leur déclaration par courrier électronique à l'adresse [cfs@fao.org](mailto:cfs@fao.org), au moins une heure avant la séance concernée, pour que les interprètes puissent en prendre connaissance aux fins de son interprétation dans les six langues officielles de la FAO et pour qu'elle soit publiée (en langue originale) dans la section prévue à cet effet sur la page web de la 53<sup>e</sup> session du CSA. Dans l'éventualité où la délégation d'un membre compterait des personnalités de haut niveau (ministre, vice-ministre, secrétaire d'État ou fonctions équivalentes), elle est priée d'en informer le secrétariat, qui accordera à ce chef de délégation un rang de priorité sur la liste des orateurs.

## **I. QUESTIONS RELATIVES À L'ORGANISATION**

- a) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier (*pour décision*)
- b) Composition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (*pour information*)
- c) Composition du Comité de rédaction (*pour décision*)
- d) Modalités d'élaboration du rapport final de la 53<sup>e</sup> session du CSA (*pour décision*)

### Documents de travail:

- CFS 2025/53/1/Rev.1 – Ordre du jour provisoire de la 53<sup>e</sup> session du CSA (le présent document)
- CFS 2025/53/Inf.1 – Calendrier provisoire de la 53<sup>e</sup> session du CSA
- CFS 2025/53/Inf.2 – Guide de la 53<sup>e</sup> session du CSA
- CFS 2025/53/Inf.4 – Composition du Comité de la sécurité alimentaire
- CFS 2025/53/2 – Guide relatif à l'élaboration du rapport final de la 53<sup>e</sup> session du CSA

## **II. L'ÉTAT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION DANS LE MONDE 2025 – RENFORCER LA COORDINATION ET LA COLLABORATION** *(pour information et examen)*

- a) Déclarations liminaires prononcées par les personnes suivantes ou par leurs délégués (les déclarations seront publiées sur la page web où figurent les documents de la 53<sup>e</sup> session du CSA):
  - le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU)

- le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
  - le Président du Fonds international de développement agricole (FIDA)
  - la Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM)
  - le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies
  - le Président du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies
  - la Présidente du HLPE-FSN
  - la Présidente du CSA
- b) Présentation de l'édition 2025 du rapport sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*;
- c) Rapport sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde* 2025: Table ronde consacrée aux perspectives régionales;
- d) Présentation du rapport succinct du CSA sur la gouvernance collaborative en vue d'une action concertée pour faire face aux nouvelles crises alimentaires mondiales et transformer de manière durable les systèmes agricoles et alimentaires;
- e) Présentation des résultats du forum de haut niveau du CSA intitulé «Lutter contre le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des terres au moyen du droit à l'alimentation»;
- f) Présentation des conclusions des séances annexes consacrées au renforcement des partenariats entre le CSA et les initiatives internationales pertinentes dans le but de promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition;
- g) Déclarations des délégués sur le renforcement de la coordination et de la collaboration pour la sécurité alimentaire et nutrition.

Documents de travail:

- CFS 2025/53/3 – Renforcer la coordination et la collaboration – *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde* 2025 – Projet de conclusions;
- CFS 2025/53/Inf.15 – Édition 2025 du rapport sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*;
- CFS 2025/53/Inf.16 – Rapport succinct du CSA sur la gouvernance collaborative en vue d'une action concertée pour faire face aux nouvelles crises alimentaires mondiales et transformer de manière durable les systèmes agricoles et alimentaires;
- CFS 2025/53/Inf.17 – Résumé du Forum de haut niveau du CSA sur le thème «Lutter contre le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des terres au moyen du droit à l'alimentation»;
- CFS 2025/53/Inf.18 – Note de travail du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition pour le Forum de haut niveau du CSA sur le thème «Lutter contre le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des terres au moyen du droit à l'alimentation».

### **III. FORUM DE HAUT NIVEAU SUR LE RENFORCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS RESPONSABLES AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION (*pour information et examen*)**

Ce forum de haut niveau sera l'occasion d'examiner les investissements permettant de financer correctement des systèmes alimentaires durables et inclusifs, de réfléchir à l'évolution du financement dans les systèmes agricoles et alimentaires et de débattre de la manière dont on peut utiliser les normes et les principes, tels que les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (Principes CSA-IRA), pour encourager davantage les investissements responsables.

#### **Documents de travail:**

- CFS 2025/53/4 – Forum de haut niveau sur le renforcement des investissements et financements responsables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition – Projet de conclusions
- CFS 2025/53/Inf.19 – Forum de haut niveau sur le renforcement des investissements et financements responsables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition – Note conceptuelle
- CFS 2025/53/Inf.20 – Note de travail du HLPE-FSN sur le renforcement des investissements et financements responsables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

### **IV. PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION LE LONG DU CONTINUUM RURAL-URBAIN: ADOPTION ET APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU CSA SUR LE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES URBAINS ET PÉRIURBAINS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION DANS LE CONTEXTE DE L'URBANISATION ET DE LA TRANSFORMATION RURALE (*pour décision*)**

La version définitive des *Recommandations de politique générale du CSA sur le renforcement des systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale* est l'aboutissement d'un processus de négociation multipartite inclusif mené au sein d'un groupe de travail à composition non limitée. Elle sera présentée au CSA réuni en séance plénière, pour examen et adoption. La séance sera également l'occasion de mettre en lumière les éléments les plus saillants des recommandations et les possibilités de faire progresser et d'accélérer l'adoption et l'application effective des recommandations aux niveaux mondial, régional, national et local.

#### **Documents de travail:**

- CFS 2025/53/5 – Recommandations de politique générale du CSA sur le renforcement des systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale
- CFS 2025/53/6 – Recommandations de politique générale du CSA sur le renforcement des systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale – Projet de décision

## **V. CRÉER DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES RÉSILIENTS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION (*pour examen*)**

Cette séance sera l'occasion d'assister à une présentation du rapport du HLPE-FSN sur la création de systèmes alimentaires résilients. Les parties prenantes du CSA auront la possibilité de formuler des observations et d'apporter leurs contributions sur le contenu du rapport dans la perspective du processus de convergence des politiques du CSA sur la création de systèmes alimentaires résilients.

### Documents de travail:

- CFS 2025/53/7 – Créer des systèmes alimentaires résilients – Projet de conclusions
- CFS 2025/53/Inf.21 – Rapport du HLPE-FSN (2025) sur la création de systèmes alimentaires résilients

## **VI. RENFORCER L'IMPACT DES PRODUITS DU CSA RELATIFS AUX POLITIQUES (*pour information et examen*)**

Cette séance sera l'occasion d'examiner les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et les moyens de faire utiliser davantage les produits du CSA relatifs aux politiques à tous les niveaux. Les parties prenantes du CSA partageront et analyseront les enseignements tirés de l'adoption des produits du CSA, en vue d'éclairer les futures stratégies de promotion de l'utilisation des produits et les futurs programmes de travail du CSA.

### Documents de travail:

- CFS 2025/53/8 – Renforcer l'impact des produits du CSA relatifs aux politiques – Projet de conclusions
- CFS 2025/53/Inf.22 – Dialogue sur le renforcement de l'impact des produits du CSA relatifs aux politiques – Note conceptuelle
- CFS 2025/53/Inf.23 – Suite donnée au Plan d'action visant à renforcer l'utilisation des produits du CSA relatifs aux politiques

## **VII. ORIENTATION STRATÉGIQUE DU CSA À L'HORIZON 2030 (*pour décision*)**

L'examen à mi-parcours du Programme de travail pluriannuel du CSA 2024-2027, qui complétera la mise à jour annuelle de la section à évolution continue, sera présenté pour examen et adoption par le Comité.

### Documents de travail:

- CFS 2025/53/9 – Examen à mi-parcours du Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2024-2027 – Projet de décision
- CFS 2025/53/Inf.24 – Rapport intérimaire annuel du CSA – 2025
- CFS 2025/53/Inf.25 – Stratégie de communication du CSA
- CFS 2025/53/Inf.26 – Stratégie de mobilisation de ressources du CSA

**VIII. MANIFESTATION THÉMATIQUE MONDIALE SUR LES CONFLITS ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION – FAIRE PROGRESSER L'ASSIMILATION DU CADRE D'ACTION DU CSA POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION LORS DES CRISES PROLONGÉES**  
*(pour information et examen)*

Une manifestation thématique mondiale sur les conflits et la sécurité alimentaire et la nutrition sera organisée afin de faire progresser l'assimilation du Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (CSA-CDA). Facilitant le dialogue entre les parties prenantes, cette séance visera à suivre les progrès accomplis au regard de l'utilisation et de l'application du Cadre aux niveaux mondial, régional et national. Elle marquera par ailleurs le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption du Cadre d'action.

Documents de travail:

- CFS 2025/53/10 – Manifestation thématique mondiale sur les conflits et la sécurité alimentaire et la nutrition: faire progresser l'assimilation du Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées – Projet de conclusions
- CFS 2025/53/Inf.27 – Suivi de l'utilisation et de l'application du Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées – analyse par le secrétariat des contributions reçues à l'appui de la manifestation thématique mondiale
- CFS 2025/53/Inf.28 – Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées

**IX. SUSCITER UN ÉLAN ET DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA NUTRITION – ACCÉLÉRER LES EFFORTS MENÉS À L'HORIZON 2030 ET AU-DELÀ**  
*(pour information et examen)*

Il s'agira d'un dialogue informel pour étudier les progrès et les possibilités de favoriser des engagements en faveur de la nutrition, en s'intéressant notamment à la mise en œuvre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition, à la suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) et aux résultats du Sommet Nutrition pour la croissance.

Documents de travail:

- CFS 2025/53/11 – Susciter un élan et des engagements en faveur de la nutrition: accélérer les efforts menés à l'horizon 2030 et au-delà – Projet de conclusions
- CFS 2025/53/Inf.29 – Susciter un élan et des engagements en faveur de la nutrition: accélérer les efforts menés à l'horizon 2030 et au-delà – Note conceptuelle
- CFS 2025/53/Inf.30 – Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition

**X. AUTRES QUESTIONS**

- a) Date de la 54<sup>e</sup> session du CSA (*pour décision*);

- b) Élection du président du CSA et des membres et suppléants du Bureau du CSA  
*(pour décision)*
- c) Adoption du rapport final *(pour décision)*

Documents de travail:

CFS 2025/53/Inf.31/Rev.1 – Élection du président du CSA

## ANNEXE B – COMPOSITION DU COMITÉ

- Afghanistan
- Afrique du Sud
- Algérie
- Allemagne
- Angola
- Arabie saoudite
- Argentine
- Arménie
- Australie
- Autriche
- Azerbaïdjan
- Bahamas
- Bangladesh
- Bélarus
- Belgique
- Bhoutan
- Brésil
- Bulgarie
- Burkina Faso
- Burundi
- Cabo Verde
- Cameroun
- Canada
- Chili
- Chine
- Chypre
- Colombie
- Congo
- Costa Rica
- Côte d'Ivoire
- Croatie
- Cuba
- Danemark
- Égypte
- El Salvador
- Émirats arabes unis
- Géorgie
- Ghana
- Grèce
- Guatemala
- Guinée
- Guinée équatoriale
- Haïti
- Honduras
- Hongrie
- Inde
- Indonésie
- Iran (République islamique d')
- Iraq
- Irlande
- Islande
- Israël
- Italie
- Japon
- Jordanie
- Kenya
- Koweït
- Lesotho
- Lettonie
- Liban
- Libéria
- Libye
- Lituanie
- Luxembourg
- Madagascar
- Malaisie
- Maldives
- Mali
- Malte
- Maroc
- Maurice
- Pakistan
- Panama
- Paraguay
- Pays-Bas (Royaume des)
- Pérou
- Philippines
- Pologne
- Portugal
- Qatar
- République centrafricaine
- République de Corée
- République de Moldova
- République démocratique du Congo
- République démocratique populaire lao
- République dominicaine
- République populaire démocratique de Corée
- République-Unie de Tanzanie
- Roumanie
- Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- Sainte-Lucie
- Saint-Marin
- Sénégal
- Serbie
- Singapour
- Slovaquie
- Slovénie
- Somalie
- Soudan
- Sri Lanka
- Suède
- Suisse
- Tchad
- Tchéquie

- Équateur
- Érythrée
- Espagne
- Estonie
- Eswatini
- États-Unis d'Amérique
- Éthiopie
- Fédération de Russie
- Finlande
- France
- Gabon
- Mauritanie
- Mexique
- Monaco
- Mozambique
- Namibie
- Nicaragua
- Niger
- Nigéria
- Norvège
- Nouvelle-Zélande
- Oman
- Ouganda
- Ouzbékistan
- Thaïlande
- Tunisie
- Türkiye
- Ukraine
- Union européenne (organisation membre)
- Uruguay
- Vanuatu
- Venezuela (République bolivarienne du)
- Yémen
- Zambie
- Zimbabwe

## ANNEXE C – LISTE DES DOCUMENTS

| <b>Cote</b>             | <b>Titre</b>  | <b>Point de l'ordre du jour</b> |
|-------------------------|---|---------------------------------|
| CFS 2025/53/1/Rev.1     | Ordre du jour provisoire  | I                               |
| CFS 2025/53/2           | Guide relatif à l'élaboration du rapport final de la 53 <sup>e</sup> session du CSA   | I                               |
| CFS 2025/53/3           | Renforcer la coordination et la collaboration – <i>L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2025</i> – Projet de conclusions  | II                              |
| CFS 2025/53/4           | Forum de haut niveau sur le renforcement des investissements et financements responsables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition – Projet de conclusions  | III                             |
| CFS 2025/53/5           | Recommandations de politique générale du CSA sur le renforcement des systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale                      | IV                              |
| CFS 2025/53/6           | Recommandations de politique générale du CSA sur le renforcement des systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale – Projet de décision | IV                              |
| CFS 2025/53/7           | Créer des systèmes alimentaires résilients – Projet de conclusions  | V                               |
| CFS 2025/53/8           | Renforcer l'impact des produits du CSA relatifs aux politiques – Projet de conclusions  | VI                              |
| CFS 2025/53/9           | Examen à mi-parcours du Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2024-2027 – Projet de décision   | VII                             |
| CFS 2025/53/10          | Manifestation thématique mondiale sur les conflits et la sécurité alimentaire et la nutrition: faire progresser l'assimilation du Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées – Projet de conclusions           | VIII                            |
| CFS 2025/53/11          | Susciter un élan et des engagements en faveur de la nutrition: accélérer les efforts menés à l'horizon 2030 et au-delà – Projet de conclusions  | IX                              |
| CFS 2025/53/Inf.1       | Calendrier provisoire   | I                               |
| CFS 2025/53/Inf.2       | Guide de la 53 <sup>e</sup> session du CSA  | I                               |
| CFS 2025/53/Inf.3/Rev.1 | Liste des documents   |                                 |

|                    |  |     |
|--------------------|--|-----|
| CFS 2025/53/Inf.4  | Composition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale  | I   |
| CFS 2025/53/Inf.5  | Liste des délégués   |     |
| CFS 2025/53/Inf.6  | Déclaration relative aux compétences présentée par l'Union européenne  |     |
| CFS 2025/53/Inf.7  | Déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies  | II  |
| CFS 2025/53/Inf.8  | Déclaration de la Présidente du CSA  | II  |
| CFS 2025/53/Inf.9  | Déclaration du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies   | II  |
| CFS 2025/53/Inf.10 | Déclaration du Président du Conseil économique et social des Nations Unies   | II  |
| CFS 2025/53/Inf.11 | Déclaration du Directeur général de la FAO   | II  |
| CFS 2025/53/Inf.12 | Déclaration du Président du Fonds international de développement agricole  | II  |
| CFS 2025/53/Inf.13 | Déclaration de la Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial  | II  |
| CFS 2025/53/Inf.14 | Déclaration de la Présidente du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition  | II  |
| CFS 2025/53/Inf.15 | L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2025  | II  |
| CFS 2025/53/Inf.16 | Rapport succinct du CSA sur la gouvernance collaborative en vue d'une action concertée pour faire face aux nouvelles crises alimentaires mondiales et transformer de manière durable les systèmes agricoles et alimentaires  | II  |
| CFS 2025/53/Inf.17 | Résumé du Forum de haut niveau du CSA sur le thème «Lutter contre le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des terres au moyen du droit à l'alimentation»  | II  |
| CFS 2025/53/Inf.18 | Note de travail du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition pour le Forum de haut niveau du CSA sur le thème «Lutter contre le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des terres au moyen du droit à l'alimentation» | II  |
| CFS 2025/53/Inf.19 | Forum de haut niveau sur le renforcement des investissements et financements responsables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition – Note conceptuelle   | III |
| CFS 2025/53/Inf.20 | Note de travail du HLPE-FSN sur le renforcement des investissements et financements responsables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition  | III |

|                          |   |      |
|--------------------------|---|------|
| CFS 2025/53/Inf.21       | Rapport du HLPE-FSN (2025) sur la création de systèmes alimentaires résilients  | V    |
| CFS 2025/53/Inf.22       | Dialogue sur le renforcement de l'impact des produits du CSA relatifs aux politiques – Note conceptuelle  | VI   |
| CFS 2025/53/Inf.23       | Suite donnée au Plan d'action visant à renforcer l'utilisation des produits du CSA relatifs aux politiques  | VI   |
| CFS 2025/53/Inf.24       | Rapport intérimaire annuel du CSA 2025  | VII  |
| CFS 2025/53/Inf.25       | Stratégie de communication du CSA   | VII  |
| CFS 2025/53/Inf.26       | Stratégie de mobilisation des ressources du CSA   | VII  |
| CFS 2025/53/Inf.27       | Suivi de l'utilisation et de l'application du Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées – analyse par le secrétariat des contributions reçues à l'appui de la manifestation thématique mondiale | VIII |
| CFS 2025/53/Inf.28       | Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées   | VIII |
| CFS 2025/53/Inf.29       | Susciter un élan et des engagements en faveur de la nutrition: accélérer les efforts menés à l'horizon 2030 et au-delà – Note conceptuelle  | IX   |
| CFS 2025/53/Inf.30       | Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition   | IX   |
| CFS 2025/53/Inf.31/Rev.1 | Élection du président du CSA  | X    |

## ANNEXE D – RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU CSA SUR LE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES URBAINS ET PÉRIURBAINS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION DANS LE CONTEXTE DE L’URBANISATION ET DE LA TRANSFORMATION RURALE

### **Raison d'être**

- i. D'ici à 2050, la population urbaine mondiale devrait pratiquement doubler, ce qui fera de l'urbanisation l'un des principaux moteurs de transformation du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>. Sachant que sur les 2,33 milliards de personnes en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave à l'échelle mondiale, 1,7 milliard vivent dans des zones urbaines ou périurbaines<sup>22</sup>, cette croissance urbaine rapide représente un défi de taille pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde, mais elle constitue aussi une chance, étant donné le continuum rural-urbain et les liens entre zones rurales et zones urbaines, notamment en ce qui concerne les moyens de subsistance ruraux et les investissements.
- ii. L'urbanisation et la périurbanisation résultent de transformations interdépendantes concernant la démographie, l'économie, la culture, les systèmes sociaux, l'utilisation des terres, la technologie et l'innovation. Pour comprendre les changements qui se produisent d'un bout à l'autre des systèmes agricoles et alimentaires, il faut donc réfléchir sous l'angle du continuum rural-urbain, afin de cerner les liens de plus en plus nombreux qui se tissent entre zones urbaines zones périurbaines et zones rurales, ce qui est essentiel pour prendre en compte les dynamiques socioéconomiques, planifier une production et une distribution efficaces des ressources et élaborer des politiques qui traduisent les réalités complexes de ces communautés interdépendantes.
- iii. Fruit d'une réflexion articulée autour du continuum rural-urbain, les présentes recommandations de politique générale du CSA sont pensées comme un outil d'orientation ciblé et tourné vers l'action qui doit permettre de renforcer les systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale et contribuer à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, tout en tenant compte des défis nombreux qui se posent – parmi lesquels le changement climatique, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes et les phénomènes qui se manifestent lentement, l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des écosystèmes et la désertification, l'instabilité politique, les ralentissements économiques, l'endettement<sup>23</sup>, y compris des niveaux d'endettement insoutenables<sup>24</sup>, le creusement des inégalités, les conflits, les catastrophes d'origine anthropique ou naturelle, ainsi que l'urbanisation rapide et non planifiée – et en contribuant à la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable selon les priorités et les contextes nationaux.
- iv. Dans les présentes recommandations de politique générale, le CSA reconnaît que la complexité des systèmes alimentaires urbains et périurbains appelle une approche systémique et territoriale qui intègre des processus de gouvernance multisectoriels, multiniveaux,

<sup>21</sup> [A/RES/71/256](#) – Nouveau Programme pour les villes.

<sup>22</sup> FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2024. [L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2024 – Des financements pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et toutes les formes de malnutrition](#). Rome.

<sup>23</sup> Voir l'intégralité de la section E du [document sur les conclusions issues de la 4<sup>e</sup> Conférence internationale sur le financement du développement](#) (Séville, 2025) (en anglais), en portant une attention particulière au paragraphe 47 et aux paragraphes 48, alinéa h, 50, alinéa f et 51, alinéa a.

<sup>24</sup> [A/RES/79/197](#) (Soutenabilité de la dette extérieure et développement).

multilatéraux et multi-acteurs, au sein de l'État et au-delà, le but étant de promouvoir un environnement favorable sur le plan des politiques en vigueur qui donne aux parties prenantes les moyens d'agir et favorise la collaboration en vue de créer des systèmes alimentaires équitables, résilients et durables. En outre, les recommandations de politique générale tiennent compte du fait que tous les acteurs des systèmes alimentaires ont des rôles complémentaires à jouer dans l'élaboration de politiques alimentaires pour les zones urbaines et périurbaines, ce qui permettra de faire en sorte que les politiques traduisent et valorisent les différentes contributions apportées par chaque modèle de production à la sécurité alimentaire, au développement économique et à la durabilité. Il est particulièrement important de souligner le rôle clé des pouvoirs publics locaux, des autorités municipales et des acteurs des systèmes alimentaires locaux en tant qu'agents du changement pour ce qui est de favoriser l'innovation et de construire des systèmes alimentaires résilients pour parvenir à la sécurité alimentaire et lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes.

- v. En parallèle, pour garantir la sécurité alimentaire et une bonne nutrition le long du continuum rural-urbain, il faut adopter des politiques qui soient conformes aux instruments relatifs aux droits humains convenus au niveau international et respectent des principes tels que la participation, l'obligation de rendre des comptes, la non-discrimination, la transparence, la dignité humaine, l'autonomisation et l'état de droit<sup>25</sup>. Cela suppose de promouvoir des politiques qui s'attaquent aux inégalités sous toutes leurs formes, soient centrées sur l'humain, tiennent compte des problématiques liées à l'âge et au genre, protègent la planète et contribuent à la réalisation de tous les droits humains<sup>26</sup>, notamment la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate.
- vi. Les présentes recommandations de politique générale sont adressées principalement aux autorités nationales et internationales, en particulier aux services régionaux, métropolitains ou municipaux, ainsi qu'aux réseaux de villes concernés. Elles intéressent aussi le secteur privé – notamment les associations privées –, les fondations philanthropiques, les organisations de la société civile, les organisations internationales, les universités et les établissements d'enseignement supérieur. Elles ont un caractère facultatif et non contraignant et doivent être interprétées et appliquées conformément aux obligations contractées en vertu du droit national et international en vigueur, ainsi que dans le respect qui s'impose des engagements pris volontairement dans le cadre d'instruments régionaux et internationaux et des conditions prévues par les systèmes juridiques nationaux et leurs institutions. Elles s'appuient sur les produits pertinents établis par le CSA en matière de politiques et les complètent, et s'inspirent du rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN) intitulé [Renforcement des systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale](#).

---

<sup>25</sup> FAO, 2004. [Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale](#).

<sup>26</sup> [Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies](#).

## A. Systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

### Production

Les pouvoirs publics, y compris les autorités infranationales et locales, doivent:

1. reconnaître, promouvoir, respecter et protéger les droits fonciers légitimes équitables et donner la priorité à l'accès équitable à la terre, à l'eau, au financement, aux services, à l'innovation et à la technologie, ainsi qu'aux autres ressources servant à la production alimentaire pour satisfaire les besoins des plus pauvres, des personnes vulnérables et de ceux qui risquent le plus d'être laissés pour compte<sup>27</sup> (*Accès aux ressources*);
2. élaborer, réformer et mettre en œuvre des politiques de zonage de l'utilisation des terres, y compris la foresterie et les espaces verts, qui sont adaptés au contexte local et favorisent l'agriculture durable, s'attaquent à l'insécurité alimentaire, soutiennent la biodiversité, la santé et la restauration des sols, la production alimentaire durable et le bien-être des personnes en protégeant et appuyant l'agriculture urbaine et périurbaine, la petite agriculture, l'agriculture familiale, l'élevage, l'aquaculture et les activités de pêche (*Politiques de zonage*);
3. donner la priorité aux services de conseil et de vulgarisation agricoles qui permettent de communiquer et de promouvoir des pratiques à même de préserver les ressources naturelles ainsi que de les gérer et de les utiliser de manière durable, d'améliorer la santé des sols et de conserver et d'utiliser de façon durable la biodiversité, tout en favorisant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Cela pourrait supposer de promouvoir des techniques agricoles résilientes face au changement climatique, des approches agroécologiques et d'autres approches innovantes<sup>28</sup>, des pratiques régénératrices et tenant compte de la nutrition, tout en étudiant le recours à diverses formes d'innovation et à des stratégies de bioéconomie durable et circulaire, axées sur le renforcement de la souveraineté alimentaire, les économies sociales et solidaires et l'amélioration de la santé et de l'auto-suffisance des communautés (*Services de vulgarisation*);
4. promouvoir la bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables dans le but de définir de nouveaux modèles de production qui intègrent l'utilisation durable des ressources naturelles, dont la biodiversité, toutes les formes d'innovation, telles que l'intensification durable, l'agroécologie et d'autres approches novatrices<sup>29</sup>, ainsi que le développement et l'intégration des économies locales dans les chaînes de valeur, tout en conservant et restaurant la biodiversité et en préservant les contributions de la nature aux populations, notamment les fonctions et les services

---

<sup>27</sup> Aux fins des présentes recommandations de politique générale, l'expression «les plus pauvres, les personnes vulnérables et ceux qui risquent le plus d'être laissés pour compte» désigne les femmes, les petits exploitation, les agriculteurs familiaux, les paysans, les agriculteurs sans terre, les ouvriers agricoles, les sans-abri, les travailleurs du secteur informel, les migrants, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les réfugiés, les habitants des quartiers dont les revenus sont faibles, les pauvres des zones urbaines et périurbaines, les habitants des bidonvilles et des quartiers informels, les groupes raciaux et ethniques minoritaires, les personnes porteuses d'un handicap ou d'une maladie chronique, les personnes âgées, les jeunes et les enfants (garçons et filles), les peuples autochtones et les communautés locales, sans préjudice des cadres juridiques pertinents en vigueur.

<sup>28</sup> Conformément aux recommandations de politique générale du CSA intitulées [Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition](#) (2021).

<sup>29</sup> Recommandations de politique générale du CSA intitulées [Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition](#) (2021) et document de la FAO intitulé [Les 10 éléments de l'agroécologie](#) (CL163/13/Rev.1).

écosystémiques<sup>30</sup> (*Bioéconomie*);

5. renforcer l'accès équitable des acteurs des systèmes alimentaires à tous les types d'innovation et de technologies grâce au financement – y compris un financement public et privé abordable et accessible –, au renforcement des capacités, au développement et au transfert de technologies sur une base volontaire et selon des conditions convenues d'un commun accord, tout en veillant à ce que ces innovations et ces technologies soient adaptées au contexte local et en valorisant l'innovation et les connaissances traditionnelles portées par les agriculteurs (*Innovations*);
6. faciliter les systèmes de groupage de produits agricoles dans divers contextes urbains et périurbains, afin de permettre aux petits producteurs ainsi qu'aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises de produire le volume et la qualité nécessaires pour accéder aux marchés et aux services de transformation, de contrôle de la qualité et de commercialisation (*Groupage des produits*).

#### **Activités intermédiaires (stockage, transformation, conditionnement, transport, vente en gros)**

Les pouvoirs publics, y compris les autorités infranationales et locales, le secteur privé et la société civile doivent:

7. renforcer les investissements responsables dans les activités intermédiaires aux niveaux technique, social et organisationnel, y compris les investissements en faveur de toutes les formes d'innovation, telles que les systèmes de stockage résilients, efficaces sur le plan énergétique et abordables, les emballages biodégradables ou recyclables et les plateformes numériques, ainsi que dans les mesures en matière de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, afin de tirer efficacement parti des possibilités qu'offrent les systèmes alimentaires urbains et périurbains (*Investissements dans les activités intermédiaires*);
8. renforcer les investissements publics et privés – y compris les partenariats public-privé et les partenariats public-privé-producteurs – dans les infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation et la logistique, ainsi que les capacités dans les segments intermédiaires des chaînes de valeur alimentaires urbaines – notamment les marchés locaux de produits frais, les marchés de producteurs, les marchés territoriaux, les supermarchés et les magasins de proximité modernes –, afin d'améliorer l'accès des consommateurs à des aliments abordables, diversifiés, salubres et sains, qui comprennent une variété d'aliments, y compris des aliments frais et complets, tout en promouvant des systèmes alimentaires durables, en respectant les spécificités régionales et culturelles et en soutenant les économies locales, ainsi qu'en développant et en renforçant les mécanismes de responsabilité, dans le respect des contextes nationaux (*Investissements dans l'infrastructure et la logistique*);
9. encourager les innovations sociales – telles que les plateformes producteurs-consommateurs, l'agriculture soutenue par la communauté, les jardins communautaires, les écoles pratiques d'agriculture, l'agriculture familiale, les modèles de coopérative, notamment les coopératives agricoles et alimentaires, les associations de producteurs, de transformateurs et de distributeurs, les pôles alimentaires et les marchés de producteurs – qui aident à mutualiser les coûts, les bénéfices et les risques, à réaliser des économies d'échelle et à améliorer l'accès à des aliments abordables, diversifiés, salubres et sains, y compris des aliments frais et complets, tout en promouvant des systèmes alimentaires durables et en respectant les spécificités régionales et culturelles, ainsi qu'en favorisant le recours aux technologies de l'information et de la communication, le but étant de promouvoir le développement économique et social dans les zones rurales, en particulier le long du continuum rural-urbain, tout en contribuant à l'équité, à l'inclusion sociale et à la résilience (*Innovations sociales*);

---

<sup>30</sup> Cible 10 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

10. favoriser la diversité des acteurs des systèmes alimentaires et soutenir les marchés de gros ouverts à tous afin de renforcer les liens avec les petits producteurs et les acteurs du secteur informel, en veillant à l'équité et à la viabilité économique des pratiques dans la chaîne d'approvisionnement afin de redistribuer la valeur. Cela pourrait impliquer de soutenir le recours à l'innovation sur les plans social, organisationnel, technologique et écologique en faveur des petites entreprises et des coopératives dirigées par des femmes et des jeunes, y compris les jeunes entreprises, pour mettre au point des solutions axées sur le marché qui relient les consommateurs aux petits producteurs au moyen de plateformes numériques, de services de livraison, de coopératives et de pôles alimentaires (*Chaînes d'approvisionnement inclusives*).

### **Marchés, vente au détail et autres échanges commerciaux**

Les pouvoirs publics, y compris les autorités infranationales et locales, doivent:

11. renforcer, soutenir et promouvoir le rôle important des marchés territoriaux et informels<sup>31</sup>, en particulier tous les types de chaînes d'approvisionnement, en les intégrant dans les politiques de zonage nationales et infranationales, ainsi que dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Cela favoriserait: i) l'accès des petits exploitants agricoles, des pêcheurs et des agriculteurs familiaux, des femmes, des jeunes et des cueilleurs traditionnels aux marchés; ii) la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles, notamment des terres, des forêts et de l'eau; iii) un meilleur accès à des aliments abordables, salubres, sains, nutritifs et produits de manière durable pour tous les habitants du continuum rural-urbain, notamment dans les déserts alimentaires urbains; iv) la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires (*Marchés territoriaux*);
12. soutenir, promouvoir et préserver les marchés traditionnels, territoriaux et locaux, en renforçant les investissements dans les infrastructures, les activités, la logistique, l'innovation et la technologie, ainsi que l'accès à la terre, à l'eau et à une énergie abordable, et en offrant des possibilités de renforcement des capacités et de formation aux acteurs des chaînes de valeur, en particulier aux vendeurs du secteur informel et aux vendeurs ambulants, afin de garantir leur développement, mais aussi le respect des normes d'hygiène pour améliorer la sécurité sanitaire des aliments dans les zones urbaines et périurbaines, conformément aux capacités nationale (*Marchés traditionnels, locaux et territoriaux*);
13. s'attaquer aux déserts alimentaires urbains et périurbains<sup>32</sup>, notamment dans les zones où les revenus sont faibles, en soutenant les marchés locaux, les vendeurs ambulants de produits alimentaires et les infrastructures logistiques et en leur consacrant des investissements, afin de favoriser l'équité géographique en matière d'accès à des aliments abordables, diversifiés, salubres et sains, y compris des aliments frais et complets, tout en promouvant des systèmes alimentaires durables et en respectant les spécificités régionales et culturelles (*Déserts alimentaires*);
14. rééquilibrer les rapports de force et corriger les inégalités entre les différents acteurs des systèmes agricoles et alimentaires le long du continuum rural-urbain afin de favoriser la concurrence et la diversification des circuits de distribution alimentaire. Cela implique de soutenir les marchés traditionnels et communautaires, les vendeurs d'aliments sur la voie publique, les supermarchés et les services de livraison en ligne (*Distribution diversifiée*);
15. soutenir les canaux non marchands, tels que les distributions alimentaires, les cuisines communautaires et solidaires, les banques alimentaires et les repas scolaires, qui: i) favorisent le travail décent et des moyens de subsistance dignes; ii) renforcent la résilience des ménages; iii) permettent un accès équitable à des aliments abordables, diversifiés, salubres et sains,

<sup>31</sup> CSA, 2016. [Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés - Recommandations politiques](#).

<sup>32</sup> [Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition](#), p.29, note de bas de page 12. 2017.

y compris des aliments frais et complets, tout en promouvant des systèmes alimentaires durables et en respectant les spécificités régionales et culturelles; et iv) favorisent la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate (*Canaux non marchands*);

16. renforcer la capacité des paysans, des petits exploitants<sup>33</sup>, des agriculteurs familiaux, des cueilleurs traditionnels – notamment les femmes, les jeunes, les personnes porteuses d'un handicap, les peuples autochtones et les communautés locales – d'accéder aux marchés internationaux, régionaux, nationaux et locaux, en renforçant les coopératives, les collectifs d'agriculteurs, les associations et les réseaux, ainsi que d'autres organisations, tout en promouvant les syndicats, l'esprit d'entreprise et l'entrepreneuriat, de sorte à renforcer leur pouvoir de négociation et à leur permettre de participer effectivement aux chaînes de valeur des systèmes agricoles et alimentaires, notamment sur les marchés territoriaux<sup>34</sup> (*Participation de tous les acteurs aux marchés*);
17. promouvoir l'accès à des aliments abordables, diversifiés, salubres et sains, y compris des aliments frais et complets, tout en promouvant des systèmes alimentaires durables et en respectant les spécificités régionales et culturelles des populations urbaines et périurbaines et en renforçant les marchés locaux, en particulier dans les zones où la pauvreté est prévalente sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, notamment l'extrême pauvreté et la pauvreté multidimensionnelle. Cela pourrait supposer la mise en œuvre de mesures réglementaires appropriées – telles que des normes relatives à la sécurité sanitaire des aliments et à la commercialisation, un étiquetage nutritionnel<sup>35</sup> des produits alimentaires fondé sur des données scientifiques et factuelles dans une optique de protection des consommateurs et des mesures budgétaires, y compris des mesures budgétaires tenant compte de la nutrition –, le but étant de favoriser des environnements alimentaires sains et de promouvoir la consommation d'aliments sains et nutritifs en quantité suffisante (*Instruments réglementaires et budgétaires*);
18. promouvoir l'éducation nutritionnelle afin de soutenir les consommateurs et de leur donner les moyens de faire des choix éclairés en matière de consommation alimentaire et d'alimentation saine par les moyens suivants: i) des campagnes de sensibilisation et d'éducation du public, y compris dans les services de santé publique; ii) des programmes scolaires et universitaires axés sur la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment les systèmes alimentaires durables; iii) des échanges interpersonnels et des dialogues communautaires; et iv) des activités telles que le jardinage et la préparation d'aliments, qui permettent d'encourager des comportements et des modes de vie sains et d'influencer positivement les choix, les connaissances, les attitudes, les compétences et les normes sociales, tout en respectant les spécificités régionales et culturelles (*Éducation nutritionnelle*);
19. examiner et évaluer les incidences des politiques commerciales sur la santé publique, l'agriculture et les systèmes alimentaires en vue de rendre les aliments sains plus accessibles et plus abordables pour les consommateurs des zones urbaines et périurbaines, en particulier les plus pauvres, les personnes vulnérables et ceux qui risquent le plus d'être laissés pour compte (*Politiques commerciales*);

---

<sup>33</sup> Dans le cadre des présentes recommandations de politique générale, le terme «petits exploitants» englobe les petits producteurs et transformateurs, les éleveurs pastoraux, les artisans, les pêcheurs, ainsi que les communautés fortement tributaires des forêts, les travailleurs agricoles, les peuples autochtones et les communautés locales, sans préjudice des cadres juridiques pertinents en vigueur.

<sup>34</sup> Conformément aux [Recommandations de politique générale du CSA sur la réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition](#) (2014).

<sup>35</sup> Conformément aux normes, directives et recommandations de la Commission du Codex Alimentarius et à d'autres normes convenues aux niveaux international et national visant à aider les consommateurs à faire des choix sains en connaissance de cause.

20. promouvoir l'inclusion des gouvernements locaux et leur participation aux dialogues menés au niveau national sur les politiques en matière de commerce alimentaire, dans le respect du contexte et des législations nationales, afin de prendre en compte les besoins et les contributions des systèmes alimentaires urbains et périurbains; Il s'agit notamment de renforcer les capacités des acteurs des politiques alimentaires en milieu urbain pour qu'ils puissent collaborer efficacement avec les responsables de l'élaboration des politiques en matière de commerce et d'investissement, ainsi que d'encourager les approches de gouvernance intégrées qui soutiennent les systèmes alimentaires durables et inclusifs (*Gouvernements locaux et dialogues sur le commerce*).

### **Marchés publics et initiatives non marchandes**

Les pouvoirs publics, y compris les autorités infranationales et locales, doivent:

21. donner la priorité aux programmes publics et communautaires axés sur la nutrition, y compris les programmes de repas scolaires, les services alimentaires dans les institutions publiques et les systèmes de distribution publique, et investir dans ces programmes, afin de veiller à ce que des aliments sains soient disponibles, accessibles et abordables et qu'ils proviennent, dans la mesure du possible, de producteurs locaux, tout en promouvant des systèmes alimentaires durables. Ces programmes doivent cibler les plus pauvres, les personnes vulnérables et ceux qui risquent le plus d'être laissés pour compte, tout au long du continuum rural-urbain, et viser plusieurs objectifs liés à la nutrition, à la durabilité, à la biodiversité, à l'inclusion sociale, à l'éducation et à la résilience des moyens de subsistance (*Programmes axés sur la nutrition*);
22. renforcer les capacités des acteurs concernés en matière d'aide humanitaire, y compris la fourniture d'une aide alimentaire en situation de crise, les transferts monétaires, la mise à disposition d'aliments nutritifs, les repas scolaires, selon qu'il convient, ce qui implique notamment d'assurer une prestation de services efficace pendant les situations d'urgence, en tirant parti du rayon d'action de la société civile et des réseaux locaux, et œuvrer à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate, à l'élimination de la faim et à la lutte contre toutes les formes de malnutrition, ce qui passe notamment par une aide alimentaire qui contribue à renforcer les systèmes alimentaires locaux et nationaux et permette une résilience à long terme face aux chocs internes et externes, l'objectif étant de prévenir les bouleversement des disponibilités alimentaires en milieu urbain, conformément aux principes humanitaires (*Aide humanitaire*).

### **Pertes et gaspillage alimentaires**

Les pouvoirs publics, y compris les autorités infranationales et locales, et toutes les parties prenantes doivent:

23. s'efforcer de réduire autant que possible les pertes et le gaspillage alimentaires à tous les stades de la chaîne de valeur alimentaire en mettant à disposition des infrastructures contribuant à cet objectif, par exemple des systèmes d'ombrage et de refroidissement et des unités de stockage, notamment frigorifique, en facilitant l'accès des acteurs du secteur informel à toutes les formes d'innovation et à la technologie permettant de conserver les denrées périssables, en soutenant les programmes de redistribution qui réaffectent les excédents alimentaires, en élaborant des politiques visant à réduire les pertes et gaspillages alimentaires<sup>36</sup> et en sensibilisant les acteurs des systèmes alimentaires qui interviennent dans les achats publics et le secteur privé, notamment celui de l'hôtellerie-restauration, ainsi que les consommateurs, en vue de réduire le gaspillage alimentaire (*Pertes et gaspillage alimentaires*);

---

<sup>36</sup> FAO. 2022. [Code de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires](#); recommandations politique du CSA intitulées [Pertes et gaspillages de nourriture dans le contexte de systèmes alimentaires durables](#) (2014).

24. promouvoir les approches d'économie circulaire par une gestion durable des déchets organiques urbains et des résidus agricoles, y compris le compostage, la bioénergie, dont la production de biogaz, et l'utilisation sûre des sous-produits, ainsi que par des politiques favorables qui soutiennent les plateformes locales de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires, les réseaux de récupération des aliments et les innovations en matière de valorisation des déchets, notamment au moyen de la formation technique, d'un renforcement des capacités et de financements (*Économie circulaire*).

#### **B. Systèmes alimentaires urbains et périurbains interdépendants qui ont des incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition**

Les pouvoirs publics, y compris les autorités infranationales et locales, doivent:

25. promouvoir l'accès de tous, sans discrimination, aux services ainsi qu'aux infrastructures physiques et sociales de base et l'investissement en faveur de ces services et infrastructures, qui comprennent le logement, une énergie fiable et abordable, l'eau potable, l'assainissement, la gestion des déchets, l'éducation, l'hygiène et les technologies de l'information et de la communication, l'objectif étant de permettre une manipulation sans danger des aliments, en ciblant les plus pauvres, les personnes vulnérables et ceux qui risquent le plus d'être laissés pour compte (*Infrastructures physiques et sociales*);
26. accroître les investissements responsables dans les infrastructures, y compris pour le transport et la mobilité, les services et les technologies, dans le but de renforcer une connectivité inclusive, équitable et durable, et veiller à ce qu'ils bénéficient aux régions où sévit la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté. Cela nécessite d'adopter des approches territoriales et de renforcer la connectivité, ainsi que le commerce et les liens avec les marchés aux niveaux local, national, régional et international, y compris pour les petits producteurs et les agriculteurs familiaux, afin de soutenir la sécurité alimentaire et la nutrition (*Connectivité améliorée*);
27. travailler à rendre plus équitable et plus abordable l'accès aux services de santé essentiels et au bien-être pour tous le long du continuum rural-urbain, afin d'améliorer les résultats obtenus s'agissant de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en particulier pour les femmes en âge de procréer, enceintes ou allaitantes, les jeunes et les enfants (garçons et filles), tout en préservant la disponibilité, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus<sup>37</sup>, ainsi que l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, en particulier dans les zones densément peuplées, afin de soutenir durablement la santé et le bien-être des populations (*Services de santé et bien-être*);
28. incorporer et intégrer explicitement les enjeux alimentaires, notamment en ce qui concerne l'infrastructure du commerce des produits alimentaires, dans la planification urbaine et périurbaine afin que toutes les personnes habitant le long du continuum rural-urbain, quels que soient leur revenu, leur sexe, leur âge, leur race, leur appartenance ethnique, leur situation migratoire, leurs éventuels handicaps, leur lieu géographique ou toute autre caractéristique pertinente dans le contexte national, aient accès à des aliments abordables, diversifiés, salubres et sains, y compris des aliments frais et complets, tout en promouvant des systèmes alimentaires durables et en respectant les spécificités régionales et culturelles; intégrer la planification de l'utilisation des terres et les cadres connexes dans les politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition pour faciliter la production alimentaire en milieu urbain et périurbain en fournissant des cadres juridiques, des orientations, un financement et un appui à l'agriculture urbaine et périurbaine et en encourageant la culture alimentaire locale (*Planification urbaine et périurbaine*);

---

<sup>37</sup> Cible 12 du [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal](#).

29. considérer les politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition comme un pilier fondamental de la planification urbaine et périurbaine et les intégrer dans l'aménagement du territoire en milieu urbain et périurbain afin de favoriser l'utilisation durable des terres et de reconnaître, promouvoir, respecter et protéger les droits fonciers légitimes<sup>38</sup>, conformément aux lois et réglementations nationales. Cela pourrait supposer: a) d'encourager la conservation et l'utilisation durable des terres agricoles, des ressources en eau et de la biodiversité et de renforcer les services écosystémiques; b) de promouvoir la gestion durable de la pêche, les forêts urbaines et les espaces verts; c) de renforcer l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, ainsi que la réduction des risques de catastrophe, conformément aux contextes nationaux et aux capacités de chaque pays; d) de soutenir la production alimentaire dans le cadre bâti, grâce à l'agriculture et aux jardins urbains, aux infrastructures vertes et à l'utilisation d'espaces sous-exploités. Cela nécessite aussi de renforcer la coordination entre l'aménagement du territoire et la gouvernance des systèmes alimentaires, ce qui passe notamment par l'élaboration d'accords au niveau local entre plusieurs zones administratives, la mise en place de plateformes et de réseaux multipartites et la gestion de la croissance urbaine de façon à renforcer la résilience des systèmes alimentaires tout au long du continuum rural-urbain (*Urbanisme et aménagement du territoire*);
30. concevoir des interventions et adopter des pratiques optimales, y compris la planification inclusive et participative d'interventions d'urgence et les systèmes d'alerte rapide qui intègrent la réduction des risques de catastrophe dans la planification et la conception urbaines, et donner la priorité à l'atténuation des risques et à l'adaptation à ceux-ci en vue d'améliorer la résilience des chaînes d'approvisionnement le long du continuum rural-urbain; renforcer les infrastructures essentielles, notamment les entrepôts frigorifiques, les installations de refroidissement, l'eau potable à un prix abordable, ainsi que les réseaux de distribution et de commerce, afin que les besoins des habitants des zones urbaines et périurbaines en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la nutrition continuent d'être satisfaits en temps de crise. Cela nécessite également de combler les lacunes en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement pour assurer la continuité de la distribution et prévenir les perturbations dans l'ensemble des systèmes alimentaires (*Chaînes d'approvisionnement résilientes*);
31. intégrer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les politiques urbaines et périurbaines et les politiques de logement et de zonage à l'appui de la production alimentaire et des solutions de transformation dans le cadre bâti, notamment les fermes urbaines et périurbaines, les jardins urbains, les infrastructures vertes et l'utilisation d'espaces sous-exploités, tant dans les nouveaux projets de construction urbaine que dans les zones qui ont besoin d'être revitalisées. Cela peut supposer de repérer et de supprimer les obstacles réglementaires à l'agriculture urbaine, en particulier dans les régions touchées par l'insécurité alimentaire (*Logement et zonage*);
32. encourager l'intégration de l'agriculture urbaine et périurbaine, y compris les approches agroécologiques et autres approches innovantes, dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux. Ces programmes devraient doter les jeunes de compétences techniques pertinentes et de connaissances pratiques concernant, entre autres choses, l'agriculture et les systèmes alimentaires durables, la santé et la gestion durable des sols, l'alimentation saine, la sécurité alimentaire et la nutrition, les bases de l'alimentation, la gestion des chaînes d'approvisionnement et la transformation des produits alimentaires, en vue d'encourager l'emploi des jeunes dans ces secteurs et de favoriser des partenariats innovants et la collaboration avec des entreprises et des organisations à même d'offrir des possibilités d'apprentissage intégré et axé sur la théorie, la production et la nutrition (*Éducation*);

<sup>38</sup> Conformément aux [Directives volontaires du CSA pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale](#) (2012).

33. promouvoir l'accès au travail décent et à l'emploi dans le secteur de l'agriculture et des systèmes alimentaires tout au long du continuum rural-urbain, en accordant la priorité à la protection des droits et du bien-être des travailleurs, conformément aux normes internationales du travail. Il convient de prêter une attention particulière aux jeunes, aux femmes, aux travailleurs du secteur informel, aux travailleurs saisonniers et migrants et aux personnes handicapées, en renforçant et en appliquant les cadres réglementaires et la législation sur le travail qui garantissent des conditions de travail sûres, la protection sociale et la sécurité de l'emploi. Ces mesures doivent permettre de garantir un salaire égal à travail égal, d'éliminer les risques pour la santé et d'offrir un niveau de vie adéquat (*Travail et emploi décents*);
34. concevoir des programmes en faveur de la protection sociale<sup>39</sup> conformes aux priorités nationales, y compris des filets de sécurité, des mesures d'intervention en cas de choc et une assistance sous forme d'espèces et de bons, et y consacrer des investissements, pour répondre aux besoins particuliers des plus pauvres, des personnes vulnérables et de ceux qui risquent le plus d'être laissés pour compte le long du continuum rural-urbain, en accordant la priorité aux jeunes, aux femmes, aux travailleurs du secteur informel, aux travailleurs saisonniers, aux migrants et aux personnes handicapées (*Protection sociale*).

### C. Gouvernance urbaine et périurbaine au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Les pouvoirs publics doivent:

35. promouvoir un financement municipal efficace, innovant, durable et conforme aux mandats et aux cadres réglementaires municipaux, notamment pour les pays en développement, le but étant d'encourager les investissements dans les systèmes alimentaires urbains et périurbains et de contribuer à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate; procéder à une évaluation systématique des politiques, des investissements et des ressources consacrés aux systèmes alimentaires urbains et périurbains afin de recenser les lacunes et d'élaborer des actions adaptées au contexte et porteuses d'effets; définir et promouvoir des approches innovantes de mobilisation de ressources, telles que les obligations municipales, les fonds publics et les partenariats public-privé, conformément aux priorités nationales et aux plans de développement. Il faut s'efforcer de donner la priorité aux zones vulnérables et de mettre l'accent sur les besoins des plus pauvres, des personnes vulnérables et de ceux qui risquent le plus d'être laissés pour compte (*Financement et mobilisation de ressources*);
36. inclure les pouvoirs publics locaux et infranationaux et toutes les parties prenantes concernées dans l'élaboration des politiques et stratégies nationales pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Leurs contributions en tant que dépositaires des connaissances et de l'expérience locales sont essentielles pour améliorer les interventions sur les plans de la qualité, de la durabilité et de la responsabilité, notamment celles qui ciblent les plus pauvres, les personnes vulnérables et ceux qui risquent le plus d'être laissés pour compte, en vue d'une gouvernance inclusive et stratégique (*Gouvernance inclusive*).
37. dans le contexte des systèmes alimentaires urbains et périurbains, évaluer les incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition qu'auraient des niveaux d'endettement insoutenables au niveau national, quelle qu'en soit la source, et aider les pays en développement à parvenir à un endettement supportable à long terme, grâce à une gestion saine de la dette et à des politiques coordonnées visant à favoriser le financement, l'allégement et la restructuration de la dette, ainsi que des conversions de dettes et la mobilisation de ressources nationales, selon qu'il convient et au cas par cas, afin de renforcer la capacité des gouvernements locaux, infranationaux et

<sup>39</sup> Section 3.7 des [Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles](#) (2023).

nationaux en ce qui concerne la mise en œuvre de politiques et de stratégies pour les zones urbaines et périurbaines visant à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition (*Gestion de la dette*);

38. prendre en compte le rôle des accords sur le commerce et les investissements et intégrer ces aspects dans les politiques alimentaires pour les zones urbaines et périurbaines afin de permettre la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate (*Accords commerciaux*).

Les pouvoirs publics, y compris les autorités infranationales et locales, doivent:

39. développer et renforcer les capacités des acteurs des systèmes alimentaires tout au long du continuum rural-urbain, notamment celles des personnes les plus pauvres, les plus vulnérables et qui risquent le plus d'être laissés pour compte, afin qu'ils participent réellement à la prise de décision et l'influencent, y compris dans les domaines liés au commerce et à l'investissement. Il s'agit notamment de leur faire prendre conscience de leurs droits humains et de renforcer leurs connaissances financières, leur maîtrise des outils numériques et leurs compétences concernant les dynamiques des marchés, l'élaboration de politiques et les activités de plaidoyer, les régimes fonciers (y compris concernant les terres, la pêche et les forêts), la résilience, la sensibilisation des consommateurs, y compris sur les maladies transmissibles et non transmissibles, ou encore les outils et les mécanismes de responsabilité et de surveillance. Les politiques alimentaires doivent encourager une approche participatives qui englobe les parties prenantes concernées, telles que les gouvernements locaux, les agriculteurs, la société civile, les entreprises, les chercheurs et les consommateurs, afin qu'une représentation équitable soit assurée et que l'efficacité soit garantie. Une attention particulière doit être prêtée à la promotion d'une alimentation saine et à la réduction de la charge de morbidité liée à l'alimentation (*Renforcement des capacités*);
40. renforcer la participation effective et l'agencéité des acteurs des systèmes alimentaires le long du continuum rural-urbain, en particulier celles des personnes les plus pauvres, les plus vulnérables ou qui risquent le plus d'être laissées pour compte, en favorisant, notamment par un soutien financier, leur inclusion, leur participation et leur représentation effectives dans des plateformes d'élaboration de politiques institutionnelles et reconnues sur le plan juridique, qui soient multilatéraux, multi-acteurs et multisectorielles, telles que des conseils chargés des politiques alimentaires inclusives qui fassent partie intégrante des processus de prise de décisions, et en élaborant conjointement des documents stratégiques, notamment des politiques alimentaires pour les zones urbaines (*Participation effective et représentation*);
41. favoriser et soutenir la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ainsi que la coopération infranationale, la coopération décentralisée et la coopération de ville à ville pour parvenir à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate le long du continuum rural-urbain (*Coopération pour le développement*);
42. cartographier et analyser systématiquement les politiques nationales et locales existantes afin d'évaluer leur cohérence avec les systèmes alimentaires urbains et périurbains et leur impact sur ces systèmes et promouvoir des cadres de responsabilité et de transparence qui permettent d'évaluer les rôles, les responsabilités et les mandats aux différents niveaux de gouvernance, tout en encourageant une participation inclusive multi-acteurs, multi-niveaux et multisectorielle dans les différentes plateformes et en prenant des mesures spécifiques pour gérer les conflits d'intérêts et renforcer la prise en compte des solutions offertes par les systèmes alimentaires urbains dans les priorités nationales, selon qu'il convient et dans le respect des principes relatifs aux droits humains (*Responsabilité et transparence*).

**D. Renforcement des systèmes de données, de recherche et de connaissances pour permettre une meilleure compréhension et un meilleur suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition le long du continuum rural-urbain**

Les pouvoirs publics, y compris les autorités infranationales et locales, les organisations internationales et toutes les parties prenantes doivent:

43. promouvoir et financer le renforcement des capacités de collecte, d'analyse et d'utilisation des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans les contextes urbains et périurbains, en garantissant la transparence, le recours à des approches communautaires, la réalisation de recherches indépendantes dans une optique transversale, tout en appliquant les garanties et les principes en vigueur concernant le respect de la vie privée, la protection des données et la propriété intellectuelle; donner la priorité aux zones dans lesquelles ces données sont peu disponibles, notamment dans les pays en développement, où le secteur informel est important et où les ressources, les infrastructures, les connaissances en matière de données et les compétences sont limitées. Cela peut supposer de renforcer les capacités concernant les systèmes d'information géographique, la télédétection, les outils numériques et la cartographie participative afin de mieux identifier les zones les plus vulnérables aux perturbations des systèmes alimentaires, causées par plusieurs facteurs, notamment socioéconomiques, et d'éclairer la planification à long terme, les stratégies d'urgence et la prévention des crises et la réaction à celles-ci (*Renforcement des capacités*);
44. favoriser le soutien financier et technique pour les systèmes alimentaires urbains et périurbains, notamment sous la forme d'un renforcement des capacités statistiques, de l'élaboration conjointe d'approches pour une collecte de données menée par les communautés, ainsi que de transferts volontaires de technologies à des conditions convenues d'un commun accord; soutenir des cadres innovants, tels que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, pour renforcer les capacités de produire, de recueillir et d'analyser des données de qualité et de les exploiter afin de faciliter une prise de décisions participative concernant la sécurité alimentaire et la nutrition (*Appui technique*);
45. encourager la ventilation des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans le respect du principe de transparence<sup>40</sup> et intégrer des données qualitatives pour saisir les dimensions multiples de la vulnérabilité le long du continuum rural-urbain, dont les effets se conjuguent, tout en améliorant la diffusion et l'utilisation des données ventilées sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans le cadre de la conception et du suivi des politiques en la matière (*Ventilation des données*);
46. investir dans des outils, des technologies de l'information et des systèmes numériques qui combinent les lacunes en matière de données, à tous les niveaux, y compris dans les données de référence, notamment dans les secteurs informels et intermédiaires, et qui rationalisent et simplifient la collecte de données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, tout en améliorant la qualité des données et les outils d'analyse, notamment l'analyse fondée sur l'intelligence artificielle, pour suivre la performance des systèmes alimentaires – y compris les perturbations qui surviennent –, de préférence en temps réel (*Investissement dans la collecte des données*);
47. investir dans le suivi participatif, les stratégies d'apprentissage adaptatif et l'évaluation des politiques et programmes alimentaires et améliorer ces éléments en mettant en œuvre des cadres d'évaluation complets, qui s'appuient sur les cadres d'indicateurs mondiaux pertinents et sont

<sup>40</sup> Conformément au [Nouveau Programme pour les villes](#) et à la note de bas de page 23 des recommandations de politique générale du CSA de 2023 intitulées [Renforcement de la collecte et de l'utilisation des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition](#).

supervisés par les organismes responsables et communiqués par les pays. Ces cadres doivent également évaluer le développement économique, la durabilité sociale, économique et environnementale, ainsi que d'autres dimensions socioéconomiques plus larges liées aux systèmes alimentaires urbains et périurbains, en se limitant aux ressources existantes et sans faire peser de charges financières supplémentaires sur les institutions concernées (*Suivi et évaluation*);

48. investir dans les collectivités locales, les réseaux alimentaires urbains, les universités locales, les organisations de la société civile, notamment les organisations d'agriculteurs, les coopératives, les entreprises classiques, les entreprises de l'économie sociale et solidaire et les institutions du savoir locales, et apprendre d'eux, et favoriser les échanges entre pairs, afin de tirer parti de connaissances diverses – y compris les connaissances traditionnelles –, des outils numériques, des cadres participatifs et des plateformes multiniveaux et multipartites. Cette approche garantit la transparence, permet de suivre les progrès accomplis et la prise en main et facilite la mise en commun des enseignements, des résultats, des défis et des bonnes pratiques entre les villes, les territoires, les secteurs et les décideurs (*Partage des connaissances*);
49. donner la priorité au financement public de travaux de recherche interdisciplinaires et pluridisciplinaires adaptés au contexte, y compris la recherche indépendante, en transposant à plus grande échelle les innovations en matière de recherche et les approches fondées sur la recherche qualitative et participative qui se concentrent sur la sécurité alimentaire et la nutrition et englobent les pratiques agricoles innovantes, fondées sur des données factuelles et scientifiques, diverses et durables, la planification urbaine et périurbaine et l'aménagement du territoire, les chaînes d'approvisionnement, la santé publique et les sciences sociales, afin de satisfaire les besoins des populations et d'apporter des solutions inclusives et adaptées au contexte aux fins d'une prise de décision fondée sur des données probantes (*Recherche interdisciplinaire et multidisciplinaire*).

**ANNEXE E – EXAMEN À MI-PARCOURS DU PROGRAMME DE  
TRAVAIL PLURIANNUEL DU CSA POUR 2024-2027**

Le document est disponible [ici](#).

**ANNEXE F – NOTE EXPLICATIVE DU MÉCANISME DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES PEUPLES AUTOCHTONES (MSCPA) SUR LES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU CSA SUR LE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES URBAINS ET PÉRIURBAINS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION DANS LE CONTEXTE DE L’URBANISATION ET DE LA TRANSFORMATION RURALE**

Le MSCPA est favorable à l'approbation des Recommandations de politique générale du CSA sur le renforcement des systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale, estimant que celles-ci contiennent des recommandations clés propres à faire progresser la transformation des systèmes alimentaires sur la voie de la justice, de l'équité, de la santé et de la durabilité. Néanmoins, le MSCPA tient à faire remarquer que le fait de mêler la terminologie propre aux peuples autochtones à celle d'autres acteurs porte atteinte aux droits intrinsèques des peuples autochtones à l'autodétermination et au consentement préalable, libre et éclairé, tels que reconnus dans le rapport du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, M. Albert Barume (A/HRC/60/29). Le MSCPA demande donc instamment que les futurs documents du Comité de la sécurité alimentaire mondiale relatifs aux politiques respectent le statut et les droits distincts des peuples autochtones, tels qu'inscrits dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, conformément au droit international des droits humains.

## ANNEXE G – EXPLICATION DE LA POSITION DU PARAGUAY

### À propos du projet relatif aux systèmes alimentaires urbains et périurbains

La délégation du Paraguay se félicite de l'élaboration de ce document, dont elle reconnaît l'importance en vue de renforcer les systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Toutefois, nous tenons à ce que soit consignée officiellement une explication de notre position.

Premièrement, nous estimons qu'il est fondamental de procéder à un ajustement du texte relatif à la question environnementale, de sorte que les références à caractère général soient remplacées par des mentions précises de la triple crise planétaire en cours – changement climatique, appauvrissement de la biodiversité et pollution –, conformément aux cadres convenus de façon multilatérale.

Deuxièmement, nous tenons à rappeler que les politiques doivent être mises en application dans le respect de la législation nationale, des contributions déterminées au niveau national et du principe de responsabilités communes mais différencierées.

Troisièmement, il est important de maintenir un équilibre entre les différents modèles de production, ce qui suppose de faire une place aussi bien à l'intensification durable qu'à l'agroécologie, afin de tenir compte de la diversité des approches suivies par les petits producteurs et les agriculteurs familiaux.

Nous réaffirmons en outre la nécessité de veiller à la cohérence avec les règles commerciales multilatérales et les instruments internationaux en vigueur.

Enfin, nous tenons à souligner qu'il importe de lutter contre la désinformation au sujet des systèmes alimentaires et de la production alimentaire afin de renforcer la prise de décisions fondées sur des données scientifiques et de promouvoir une communication transparente avec le public.

**ANNEXE H – RÉSULTATS DU VOTE À BULLETIN SECRET  
POUR L’ÉLECTION DES DEUX MEMBRES DU BUREAU DU CSA  
POUR LA RÉGION EUROPE**



**53rd Session of the Committee on World Food Security**  
20 – 24 October 2025  
**53e session plénière du Comité de la sécurité alimentaire mondiale**  
20-24 octobre 2025  
**53.º Período de Sesiones Plenarias del Comité de Seguridad Alimentaria Mundial**  
20-24 de octubre de 2025

| REPORT OF BALLOT<br>RÉSULTAT DU SCRUTIN<br>RESULTADO DE LA VOTACIÓN | 1 | ELECTION OF CFS BUREAU MEMBERS<br>ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU COMITÉ<br>ELECCIÓN DE LOS MIEMBROS DEL LA MESA DEL COMITÉ | EUROPE<br>End of 53rd<br>Session,<br>two-year term |
|---|---|---|--|
|---|---|---|--|

|  |            |   |            |
|--|------------|---|------------|
| 1. Ballot papers deposited<br>Bulletins déposés<br>Papeletas depositadas | <b>110</b> | 4. Members casting valid votes<br>Nombre de Membres ayant exprimé un suffrage valide<br>Miembros que emitan votos válidos | <b>107</b> |
| 2. Abstentions<br>Abstentions<br>Abstenciones                            | <b>2</b>   |   |            |
| 3. Defective ballots<br>Bulletins nuls<br>Papeletas defectuosas          | <b>1</b>   |   |            |
| 5. Majority<br>Majorité<br>Mayoría                                       |            | <b>54</b>   |            |

| Elected – Élu(s) – Elegido(s) |            | Not elected – Pas élu(s) – No elegido(s) |           | Eliminated – Eliminé(s) – Eliminado(s) |  |
|-------------------------------|------------|--|-----------|--|--|
| France                        | <b>101</b> | Russian Federation                       | <b>47</b> |  |  |
| Bulgaria                      | <b>66</b>  |  |           |  |  |

Tellers / Scrutateurs / Escrutadores

Ms Jacqueline Mbuya (Tanzania)

Signature / Date..... *J. Mbuya* 24/10/2025

Ms Erma Rheindrayani (Indonesia)

Signature / Date..... *E. Rheindrayani* 24/10/25

Mr Ilja Betlem, Elections Officer, FAO

Signature / Date..... *I. Betlem* 24/10/25

## ANNEXE I – RÉSULTATS DU VOTE À BULLETIN SECRET POUR L’ÉLECTION DES DEUX MEMBRES DU BUREAU DU CSA POUR LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES



53rd Session of the Committee on World Food Security  
20 – 24 October 2025

53e session plénière du Comité de la sécurité alimentaire mondiale  
20-24 octobre 2025

53.º Período de Sesiones Plenarias del Comité de Seguridad Alimentaria Mundial  
20-24 de octubre de 2025

| REPORT OF BALLOT<br>RÉSULTAT DU SCRUTIN<br>RESULTADO DE LA VOTACIÓN | <b>1</b> | ELECTION OF CFS BUREAU MEMBERS<br>ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU COMITÉ<br>ELECCIÓN DE LOS MIEMBROS DEL LA MESA DEL COMITÉ | GRULAC<br>End of 53rd<br>Session,<br>two-year term |
|---|----------|---|--|
|---|----------|---|--|

|  |            |  |            |
|--|------------|--|------------|
| 1. Ballot papers deposited<br>Bulletins déposés<br>Papeletas depositadas | <b>111</b> | 4. Members casting valid votes<br>Nombre de Membres ayant exprimé un<br>suffrage valide<br>Miembros que emitan votos válidos | <b>111</b> |
| 2. Abstentions<br>Abstentions<br>Abstenciones                            | <b>0</b>   |  |            |
| 3. Defective ballots<br>Bulletins nuls<br>Papeletas defectuosas          | <b>0</b>   |  |            |
| 5. Majority<br>Majorité<br>Mayoría                                       |            | <b>56</b>  |            |

| Elected – Élu(s) – Elegido(s) |           | Not elected – Pas élu(s) – No elegido(s) |           | Eliminated – Eliminé(s) – Eliminado(s) |  |
|-------------------------------|-----------|--|-----------|--|--|
| Brazil                        | <b>73</b> | Panama                                   | <b>46</b> |  |  |
| Colombia                      | <b>59</b> | Dominican Republic                       | <b>21</b> |  |  |
|                               |           | Ecuador                                  | <b>12</b> |  |  |
|                               |           | Peru                                     | <b>11</b> |  |  |

Tellers / Scrutateurs / Escrutadores

Ms Jacqueline Mbuya (Tanzania)

Signature / Date..... *JM 24/10/2025*

Ms Erma Rheindrayani (Indonesia)

Signature / Date..... *24/10/25*

Mr Ilja Betlem, Elections Officer, FAO

Signature / Date..... *24/10/25*